

Rapport annuel

2024

2025

Société d'inclusion
économique et sociale

Ensemble Pour vaincre
la pauvreté
Overcoming Poverty Together

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES)
Rapport annuel 2024-2025

440, rue King – pièce 423
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada
<http://www.gnb.ca/pauvreté>

Septembre 2025

Imprimé (bilingue) : 978-1-4605-4371-9
PDF (français) : 978-1-4605-4373-3
PDF (anglais) : 978-1-4605-4372-6

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Équipe de la SIES

Stéphane Leclair

Chef de la direction

Michelle Smith

Directrice des politiques

David Porter

Analyste en matière de politiques et de recherche

Catherine Evans

Adjointe administrative

Marc Gosselin

Directeur des communications et de projets spéciaux

Edith Morin

Agente des communications et de projets spéciaux

Hélène Hébert

Coordonnatrice provinciale

Vanessa Levesque

Coordonnatrice de projets spéciaux

Conseil d'administration

Présidence

Jim Mehan

Sous-ministre du Développement social

Coprésidence

L'honorable Cindy Miles

Ministre responsable

Jean Allain

Secteur sans but lucratif

Shelley Clayton

Citoyenne

Michel Guitard

Secteur des affaires

Personnes citoyennes

Juliette Breau

Paul Levesque

Mary Lesage

Melissa Gillis

Mark LeBlanc

Secteur sans but lucratif

Germaine Guimond

Secteur des affaires

Kevin Darling

Ashley King

Secteur gouvernemental

L'honorable Aaron Kennedy

Ministre des Gouvernements locaux et ministre responsable de Service Nouveau-Brunswick

L'honorable David Hickey

Ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick

Opposition officielle

Margaret Johnson

Coordonnées

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Place Kings,, 440, rue King – pièce 423
C.P. 6000 Fredericton, NB E3B 5H1

Téléphone : 506 444-2977
Sans frais : 1 888 295-4545
Télécopieur : 506 444-2978
esic-sies@gnb.ca
www.gnb.ca/pauvreté

Lettres d'accompagnement

De la ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Bureau de la Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

Conformément au paragraphe 23(1) de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, j'ai l'honneur de vous présenter, à titre de ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, le rapport annuel des activités de la Société pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Je vous prie de recevoir l'assurance de ma très haute considération,



L'honorable Cindy Miles

Ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Du président à la ministre

L'honorable Cindy Miles

Ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Madame,

Je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Jim Mehan

Table des matières

Message de la ministre	5
Message de la coprésidence.....	7
Mandat.....	10
Contexte historique.....	12
<i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 3</i>	13
Réseaux d'inclusion communautaire	15
Mise à jour sur les projets et les initiatives.....	23
Progrès des 9 mesures prioritaires.....	42
<i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 4</i>	49
Résumé des activités de recrutement	51
Langues officielles.....	52
Faits saillants d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté</i>	53
États financiers	59

Message de la ministre

À titre de ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale, je suis heureuse de rendre compte des activités de la Société pour l'exercice financier 2024-2025.

Depuis l'acquisition de mon nouveau rôle en octobre 2024, c'est un privilège pour moi de travailler en étroite collaboration avec la SIES et son conseil d'administration à la réussite de l'initiative *Ensemble pour vaincre la pauvreté*.

La vision d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté 3* est que toutes les personnes néo-brunswickoises jouissent des possibilités, des ressources et de la sécurité dont elles ont besoin pour s'épanouir et participer activement à la vie communautaire. De plus, toutes les personnes néo-brunswickoises devraient être incluses en tant que personnes citoyennes à part entière, grâce à des possibilités d'emploi, d'épanouissement personnel et d'engagement communautaire. La Société et son conseil d'administration visent à réaliser cette vision grâce à la collaboration du gouvernement, des entreprises, du secteur sans but lucratif et de toutes les personnes néo-brunswickoises.

En 2024 et 2025, les initiatives suivantes ont été mises en œuvre afin de rendre la vie un peu plus abordable pour ceux qui en ont le plus besoin :

- Proclamation de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, qui crée un cadre global pour améliorer les services, promouvoir la santé mentale et protéger le bien-être des enfants et de la jeunesse au Nouveau-Brunswick.
- Élargissement du programme *Foyers de soins sans mur*, qui aide les personnes âgées de la communauté à avoir accès à des services qui peuvent les aider à vivre plus longtemps de façon indépendante.
- Augmentation de l'*Allocation vestimentaire et de menues dépenses* de 108 \$ à 150 \$ pour les personnes vivant dans un foyer de soins et de 135 \$ à 190 \$ pour les personnes vivant dans un établissement résidentiel pour adultes et les bénéficiaires de l'aide sociale admissibles.

Il s'agit également d'une année importante, puisque la SIES a consacré ses efforts au renouvellement du plan et au lancement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté 4*. Je me réjouis de voir ce que nous accomplirons dans les années à venir.

Il importe de rappeler qu'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* n'est pas un plan gouvernemental. C'est le plan du Nouveau-Brunswick créé par le Nouveau-Brunswick pour le Nouveau-Brunswick. La collaboration est indispensable pour que chaque personne de partout dans la province ait la possibilité d'atteindre son plein potentiel.

J'aimerais remercier sincèrement les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) et les commissions de services régionaux (CSR) de partout dans la province pour leur travail incroyable visant à améliorer la vie des gens dans leurs communautés. J'aimerais également remercier les partenaires,

le conseil d'administration et le personnel de la SIES pour leur dévouement, engagement et coopération dans le cadre d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* au cours de la dernière année. Vos efforts sont inestimables pour assurer le succès continu de cette initiative.



L'honorable Cindy Miles
Ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale

Message de la coprésidence

Nous sommes reconnaissants de l'occasion de réfléchir à l'exercice qui vient de passer et aux progrès réalisés dans le cadre du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté*.

La SIES et les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) ont maintenu le cap en se concentrant sur leurs mesures prioritaires afin d'apporter un soutien essentiel aux personnes néo-brunswickoises vulnérables.

Le conseil d'administration de la SIES est heureux de constater l'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des neuf mesures prioritaires d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté 3* (EVP3) et d'autres initiatives au cours du dernier exercice. Voici les secteurs d'intervention privilégiés :

Transport

La septième priorité d'EVP3 prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de plans de transport régionaux pour améliorer l'accessibilité, le caractère abordable et la disponibilité de ceux-ci. L'exercice qui vient de passer a été marqué par un mouvement et un progrès considérables en ce qui concerne le transport des personnes dans la province. En date du 31 mars 2025, 12 services de transport communautaire financés en partie par la SIES étaient actifs au Nouveau-Brunswick. En 2023, la SIES a organisé avec succès un symposium sur le transport communautaire qui a attiré 200 personnes ayant un intérêt, un mandat, des connaissances ou une expérience dans le domaine du transport public et communautaire; cela a engendré des répercussions positives sur le domaine du transport.

Réseaux d'inclusion communautaire et commissions de services régionaux

L'intégration des douze RIC à leur commission de services régionaux (CSR) respectives a solidifié leur collaboration avec la SIES.

Dans le cadre des réformes de la gouvernance locale qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, les commissions sont responsables du leadership régional dans des domaines tels que le développement communautaire et le transport. Le conseil d'administration se réjouit d'une collaboration fructueuse continue entre la SIES et les CSR pour les années à venir.

Entreprise sociale

La troisième mesure prioritaire d'EVP3 consiste à investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises sociales relevant d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick. La SIES a

conclu un partenariat avec le centre Pond-Deshpande de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) en vue d'obtenir des services d'aide et de développement.

Littératie financière

Depuis 2010, la SIES milite ardemment pour la littératie financière. Au cours du dernier exercice, la SIES a continué de soutenir et de promouvoir des programmes comme l'aide gratuite à la préparation de la déclaration de revenus, le Bon d'études canadien, le Réseau d'éducation financière et le Mois de la littératie financière.

211NB

La cinquième priorité d'EVP3, qui a pour but de mettre sur pied un guichet unique où les personnes néo-brunswickoises peuvent plus facilement obtenir de l'information et avoir accès aux programmes et aux services gouvernementaux et communautaires dont elles ont besoin, a été mise en œuvre en octobre 2020. Depuis, ce nouveau service, appelé 211NB, a été étoffé par l'ajout d'options au cours du dernier exercice. Ce service reçoit chaque année un nombre croissant d'appels et de demandes de renseignements.

Le conseil appuie l'équipe de la SIES dans la mise en œuvre du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* récemment renouvelé, EVP4, lancé en février 2025. 4 416 personnes néo-brunswickoises ont fourni plus de 42 000 commentaires tout au long du processus d'engagement public qui a eu lieu au printemps 2024. Trois piliers et seize mesures prioritaires ont émané de cet effort et font état des préoccupations exprimées par les personnes du Nouveau-Brunswick dans l'espoir de faire de cette province un meilleur endroit où vivre.

La participation et le soutien constants des personnes citoyennes ainsi que des organismes sans but lucratif, du milieu des affaires et des gouvernements sont les principaux atouts d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*. L'engagement collectif dans toute la province et la nature non partisane établie dès le départ rendent ce plan unique en son genre et demeurent une pierre angulaire de sa réussite. Nous espérons être en mesure de nous appuyer sur ces principes au cours des années à venir.

Nous souhaitons féliciter les douze RIC et CSR pour leur travail remarquable pendant l'année qui vient de s'écouler. Ils sont très actifs dans leurs collectivités et, année après année, réussissent à rassembler les personnes citoyennes, les groupes et d'autres partenaires pour qu'ils aident à améliorer la qualité de vie des personnes néo-brunswickoises. Nous voulons offrir davantage de soutien aux CSR quant à l'adoption de mandats sociaux afin d'aider à améliorer la vie des personnes citoyennes.

Nous remercions également les membres du conseil d'administration de la SIES. Ces gens issus de tous les coins de la province représentent nos quatre secteurs d'activité. Comme les personnes représentantes des RIC et des CSR, ils consacrent de nombreuses heures de leur temps précieux à améliorer la qualité de vie de nombreuses personnes néo-brunswickoises.

Le conseil d'administration de la SIES est appuyé au jour le jour par une équipe de personnes employées restreinte, mais efficace. Nous reconnaissons leurs efforts et leur engagement. Nous espérons que nous pourrons continuer à compter sur l'appui de toutes les personnes intervenantes et résidentes du Nouveau-Brunswick alors que nous allons de l'avant dans ce projet social innovateur et unique en son genre.

La coprésidence

Jean Allain

Shelley Clayton

L'honorable Cindy Miles

Michel Guitard

Mandat

La prévention et la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick sont des enjeux des plus complexes. Les causes et les conséquences sont nombreuses, et il n'existe aucune solution universelle qui permette de prévenir ou d'éradiquer la pauvreté. Peu importe la définition utilisée pour caractériser la pauvreté, il s'agit d'un enjeu sur lequel chacun doit se pencher. La collaboration de chaque membre de notre société est indispensable pour que chaque personne néo-brunswickoise ait l'occasion d'atteindre son potentiel.

C'est à la suite d'un vaste processus d'engagement par le biais de dialogues publics avec les personnes néo-brunswickoises de tous les milieux que le premier plan de réduction de la pauvreté de la province, *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014* (EVP1), a été élaboré. La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) a été établie pour mettre en œuvre et gérer cette façon unique d'aborder la question de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

La SIES a été établie afin :

- d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan EVP ainsi que l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale;
- de coordonner et d'appuyer les RIC dans l'élaboration de leurs plans régionaux et la réalisation des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans régionaux;
- de gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale créé en vertu de l'article 29 de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*;
- d'exercer les autres activités ou fonctions qu'autorisent ou exigent la Loi ou les règlements ou qu'ordonne le lieutenant-gouverneur en conseil.

De plus, la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* stipule qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être élaboré et adopté tous les cinq ans par l'entremise d'un processus d'engagement public mené par la Société. Un deuxième plan, *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019* (EVP2) a été adopté et mis en œuvre en s'appuyant sur le succès d'EVP1. Le troisième plan – *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2020-2025* (EVP3) – a été adopté en mars 2020 à la suite d'un processus d'engagement public exhaustif. Le quatrième plan, *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2025-2030* (EVP4), a été publié en février 2025.

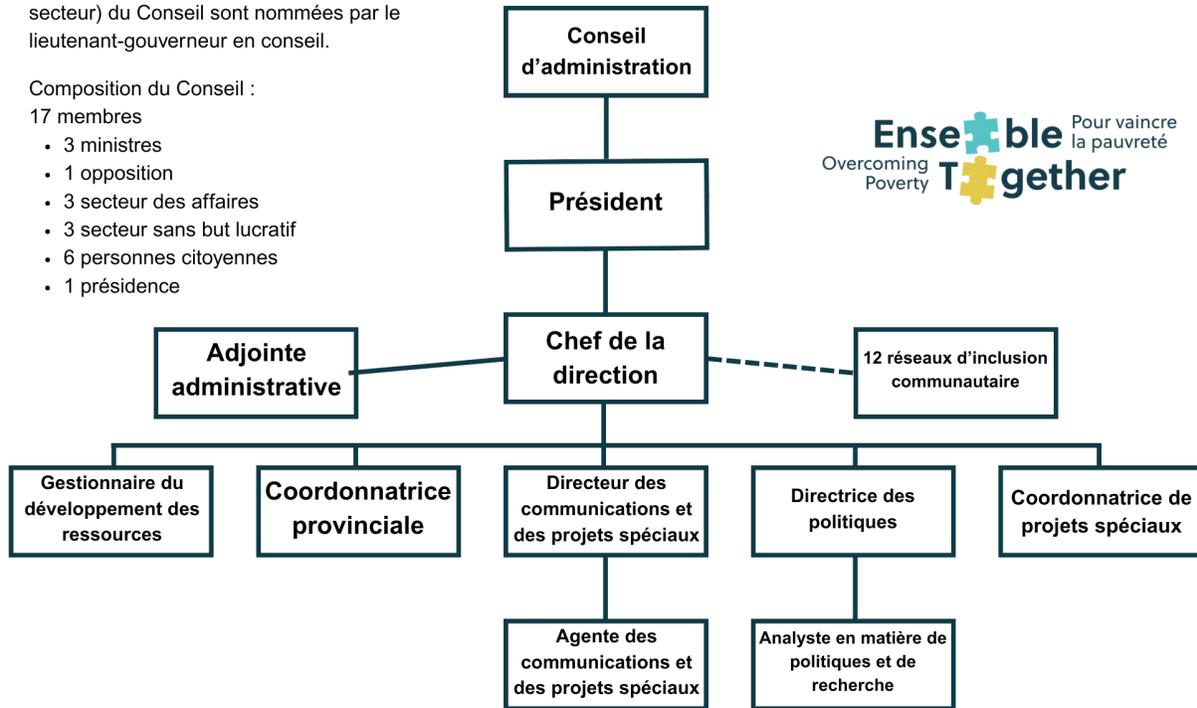
La SIES est dirigée par un conseil d'administration. Des rencontres du conseil d'administration ont eu lieu à quatre reprises en 2024-2025. Conformément à la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, le conseil s'est chargé d'administrer les activités et les affaires de la Société, y compris les finances, les opérations, l'établissement de politiques et la surveillance des progrès réalisés dans EVP.

Quatre personnes co-présidentes (une par secteur) du Conseil sont nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Composition du Conseil :

17 membres

- 3 ministres
- 1 opposition
- 3 secteur des affaires
- 3 secteur sans but lucratif
- 6 personnes citoyennes
- 1 présidence



Contexte historique

En octobre 2008, le gouvernement provincial a annoncé une initiative d'engagement du public qui offrait à la population du Nouveau-Brunswick la possibilité de participer aux efforts de réduction et de prévention de la pauvreté. Le gouvernement a décidé de faire participer toute la population à la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux rattachés à la pauvreté.

Au terme d'un processus de consultation exhaustif entrepris auprès d'environ 2 500 personnes participantes représentant les personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté, le secteur sans but lucratif, le gouvernement provincial et l'opposition officielle, *Ensemble pour vaincre la pauvreté* (EVP1) a été élaboré et adopté.

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) a ensuite été créée pour incuber, promouvoir et diriger le plan. L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* pour soutenir le plan et les efforts de la SIES dans la mise en œuvre de ce plan.

Cette loi précise qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans à la suite d'un processus de consultation du public mené par la SIES. À l'automne 2013, la SIES a entrepris une deuxième série de dialogues publics. Cette mobilisation de la population a mené à la création du deuxième plan, *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014-2019* (EVP2). Un autre processus d'engagement public a eu lieu au printemps 2019, ce qui a permis de créer le troisième plan, soit *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2020-2025* (EVP3). Ce dernier, qui comprend une nouvelle vision, a été présenté aux personnes néo-brunswickoises le 5 mars 2020. Au printemps 2024, la SIES a mené le processus d'engagement public qui a jeté les bases du quatrième plan, *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2025-2030* (EVP4), lancé le 19 février 2025.

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3

La *Loi sur l'inclusion économique et sociale* du Nouveau-Brunswick stipule qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans par l'entremise d'un processus d'engagement.

Le processus d'engagement public mené en 2019 a donné l'occasion de rassembler des personnes qui ont connu la pauvreté, des membres de la collectivité, des organismes sans but lucratif, le milieu des affaires, des personnes représentantes du gouvernement, des personnes intervenantes et des universitaires.

Des précisions sur le processus de renouvellement qui a abouti à l'élaboration d'EVP3 figurent [ici](#).

Délai estimatif du renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* (EVP3)

Questionnaire en ligne	Du 21 février au 30 avril 2019
Dialogues publics	Du 21 février au 30 avril 2019
Mémoires	Du 21 février au 30 avril 2019
Échange Meilleurs cerveaux	Printemps 2019
Analyse	Printemps/été 2019
Élaboration d'EVP3	Été/automne 2019
Lancement d'EVP3	Janvier 2020

EVP3 met l'accent sur le renforcement des capacités des communautés. Ce plan reconnaît que chaque personne et communauté joue un rôle dans la promotion de l'inclusion économique et sociale, et invite à donner aux communautés le pouvoir de lutter contre la pauvreté et d'autres enjeux du Nouveau-Brunswick.

Le plan EVP3 peut être consulté [ici](#).

Objectif global

En harmonie avec la [Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#) et le [Programme 2030 des Nations Unies pour les objectifs de développement durable](#), l'objectif global d'EVP3 est de réduire la pauvreté monétaire d'au moins 50 % d'ici 2030. Une diminution de 50 % ferait passer la Mesure du panier de consommation (MPC) du Nouveau-Brunswick de 14 % en 2015 à 7 % en 2030. Ainsi,

en atteignant cette cible, nous sortirions 50 000 personnes néo-brunswickoises de la pauvreté monétaire.

Mesures prioritaires

EVP3 comprend neuf mesures prioritaires, regroupées en trois piliers :

		
<p>1. Sécurité du revenu</p> <p>Aider les Néo-Brunswickois à se déplacer dans le continuum de sécurité du revenu et fournir un soutien du revenu adéquat aux personnes qui ne peuvent travailler.</p>	<p>2. Coordination des programmes et des services</p> <p>Aider les Néo-Brunswickois à accéder aux programmes et aux services dont ils ont besoin.</p>	<p>3. Inclusion et communautés saines</p> <p>Aider les Néo-Brunswickois à vivre dans la dignité.</p>
<p>1. Réforme de l'aide sociale 2. Modifications – Loi sur les normes d'emploi 3. Viabilité des entreprises sociales</p>	<p>4. Examen des programmes, services et politiques fiscales gouvernementaux 5. Mise sur pied d'un guichet unique (211NB)</p>	<p>6. Améliorer l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie 7. Services de transport régionaux 8. Possibilités d'activités sportives, récréatives et de loisirs 9. Programmes alimentaires scolaires</p>

Réseaux d'inclusion communautaire

La SIES supervise douze réseaux d'inclusion communautaire (RIC), maintenant pleinement intégrés aux commissions de services régionaux (CSR), à l'échelle de la province. La priorité et les objectifs des RIC sont de déterminer, au moyen d'une démarche coopérative, les enjeux et priorités en matière de pauvreté dans les régions et élaborer et mettre en œuvre un plan régional de réduction de la pauvreté, qui doit concorder avec les plans EVP.

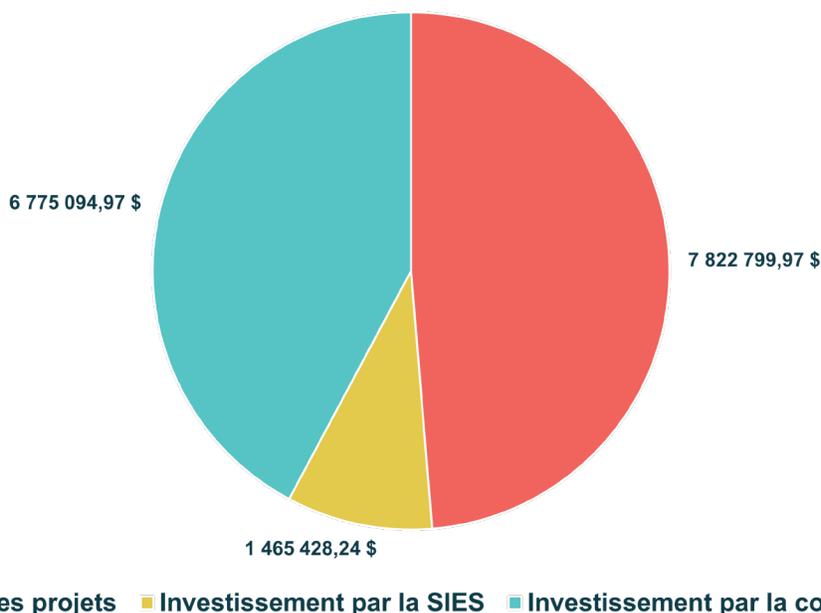
Les RIC sont au cœur du renforcement des capacités des collectivités et ils contribuent à rehausser le niveau de mobilisation grâce à la portée des efforts collectifs et de la collaboration. Ils jouent un rôle de coordination avec les organismes locaux et les appuient dans l'élaboration et la mise en œuvre des divers projets communautaires qui font la promotion de l'inclusion économique et sociale dans le but de réduire la pauvreté. Les RIC ont favorisé l'avènement d'un nouveau modèle d'inclusion économique et sociale. Au lieu de s'en remettre aux divers paliers de gouvernement pour éliminer la pauvreté, la SIES, en partenariat avec les RIC, a permis aux collectivités et aux particuliers de participer et de contribuer à la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

La SIES et les RIC ont tenu de nombreuses réunions au cours de l'exercice 2024-2025. Ces rencontres leur ont donné l'occasion d'échanger de l'information, des connaissances, des ressources et des pratiques exemplaires.

La SIES fournit des ressources financières et un soutien aux RIC. Les projets financés par la SIES suscitent un engagement communautaire qui prend différentes formes : les contributions financières, les dons en nature et le bénévolat. Le pourcentage d'investissement communautaire par projet témoigne de cet engagement communautaire.

Portrait provincial

Investissements dans les projets 2024-2025



Remarque : Ce diagramme reflète les projets qui bénéficient d'un financement de la SIES. Les RIC ont participé à d'autres projets de développement communautaire qui ne recevaient pas de soutien financier de la SIES.

Les RIC ont terminé l'élaboration de leurs plans régionaux, qui s'harmonisent aux plans de leurs CSR respectives ainsi qu'aux mesures prioritaires d'EVP3. Ils respectent les dispositions en matière de développement communautaire de la nouvelle *Loi sur la gouvernance locale*.

La SIES continue de collaborer étroitement avec les CSR et a soutenu l'adoption de leur nouveau mandat par l'entremise de partenariats stratégiques, de financement, de formation et de possibilités de réseautage.

La SIES et les RIC ont maintenu le cap en se concentrant sur trois thèmes pour apporter un soutien essentiel aux personnes néo-brunswickoises vulnérables : le transport, la sécurité alimentaire et la capacité communautaire.

Les RIC font preuve d'une grande capacité d'adaptation et de créativité dans l'offre de services aux communautés. Ils travaillent en permanence au développement, au maintien et à l'expansion de leurs services, en particulier dans le cas des services liés au transport. Bien que de nombreux fonds de la SIES soient consacrés à ces services de transport essentiels, les RIC s'efforcent d'obtenir du financement auprès de nombreux organismes externes afin de garantir la poursuite de divers programmes, dont celui de la sécurité alimentaire.

En date du 31 mars 2025, douze services de transport communautaire financés en partie par la SIES étaient actifs au Nouveau Brunswick.

Plus de 420 bénévoles ont contribué aux services de transport dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Ils ont veillé à ce que des services tels que la livraison de nourriture et d'autres biens aux ménages sans moyen de transport soient maintenus et assurés de manière sûre et efficace.

Projets financés qui ont eu lieu l'année dernière

Remarque : Les noms et numéros de région des RIC ont changé à la suite de leur intégration aux CSR, le 1^{er} janvier 2023.

Région 1

Réseau d'inclusion communautaire Nord-Ouest

- **Transport urbain/rural** – Pour offrir des services de transport sûrs et abordables aux personnes âgées, familles à faible revenu, personnes vivant avec un handicap modéré et personnes nouvelles arrivantes par l'entremise de bénévoles conduisant leurs propres voitures.
- **Corps en 100-T** – Pour offrir des services et des activités qui répondent aux besoins d'information et de programmation des personnes âgées et des personnes aidantes.
- **Mon bien-être, j'y travaille** – Pour outiller les têtes dirigeantes à intervenir auprès des personnes employées à risque de suicide et à réduire la stigmatisation quant à la recherche d'aide en santé mentale.
- **Planète jeunesse Nord-Ouest** – Pour effectuer la mise en place de la phase 1 du projet, qui consiste à embaucher une personne agente de projet ayant pour mandat de préparer l'intégration du modèle de prévention Planète jeunesse dans la région du Nord-Ouest en mobilisant les partenaires locaux.
- **Trousse vers une vie autonome** – Pour permettre de faciliter l'intégration et l'adaptation des personnes vivant avec un diagnostic grave de maladie mentale tout en favorisant leur rétablissement.

Région 2

Réseau d'inclusion communautaire Restigouche

- **Programme *Breakfast for Learning*** – Pour offrir plus de choix dans le cadre du programme de petits-déjeuners et embaucher une personne (deux heures par jour) pour veiller à ce que le programme soit bien organisé.
- **Transport communautaire Restigouche** – Pour assurer le maintien des services de transport communautaire pris en charge par des bénévoles.
- **Accorderie** – Pour la mise en œuvre d'un projet Accorderie dans la région du Restigouche, soit le premier de la province, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- **Manger sainement à tous les jours** – Pour offrir des ateliers de cuisine aux élèves dans l'optique d'offrir des repas sains tout en apprenant à cuisiner.

- **Tingley Youth Centre Phase 2** – Pour continuer d’aider à offrir des activités sportives, récréatives et de loisir gratuites à des jeunes à faible revenu (de 5 à 17 ans) dans la région de Campbellton, ainsi que pour organiser des activités dans d’autres municipalités de la région.
- **CMS Breakfast Program** – Pour soutenir le programme de petits-déjeuners, collations et dîners de la Campbellton Middle School.

Région 3

Réseau d’inclusion communautaire Chaleur

- **Alimentation scolaire** – Pour veiller à ce que chaque enfant d’âge scolaire dans les régions Chaleur, du Restigouche et de la Péninsule acadienne ait accès à un petit-déjeuner à l’école.
- **Transport communautaire Chaleur** – Pour offrir un service de transport et de livraison communautaire pris en charge par des bénévoles dans toute la région Chaleur.

Région 4

Réseau d’inclusion communautaire de la Péninsule acadienne

- **Déplacement Péninsule** – Pour répondre aux besoins des personnes qui n’ont pas accès à une voiture ou à un moyen de transport.
- **Planète Jeunesse – Enracinement vers la pérennité** – Pour mettre en œuvre la dernière phase du projet, soit un modèle de prévention qui a vu ses débuts en Islande et qui aide beaucoup de communautés dans le monde.

Région 5

Réseau d’inclusion communautaire du Grand Miramichi

- **Transport communautaire du Grand Miramichi** – Pour accroître l’accessibilité, l’abordabilité et la disponibilité des services de transport pour les gens qui en ont besoin.
- **PALS Camp Cooperative Ltd** – Pour mettre à profit les bienfaits du sport et de l’activité physique dans le but de motiver les enfants vivant en situation de pauvreté en renforçant leurs compétences.
- **PL4C** – Pour offrir un programme de douze semaines gratuit conçu pour enseigner le savoir-faire physique tout en mettant l’accent sur l’établissement de liens, l’inclusion et la création d’un sentiment d’appartenance chez les enfants marginalisés et sous-représentés ainsi que leurs familles dans la région de Miramichi.

Région 6

Réseau d’inclusion communautaire de Kent

- **Transport Kent** – Pour offrir des services de transport communautaire abordables, facilement accessibles et sécurisés pour aider les personnes résidentes de la région de

Kent à accéder aux services essentiels, comme les rendez-vous médicaux, le travail, l'école et les activités communautaires.

- **Champions Kent (Initiative P.R.O. Jeunesse Kent)** – Pour mettre en œuvre la prochaine phase de P.R.O. Jeunesse, soit d'accroître la sensibilisation à l'égard des champions Kent pour venir en aide aux familles à faible revenu de la région.

Région 7

Réseau d'inclusion communautaire Sud-Est

- **Transport urbain/rural** – Pour offrir des services de transport sûrs et abordables aux personnes âgées, familles à faible revenu, personnes vivant avec un handicap modéré et personnes nouvelles arrivantes par l'entremise de bénévoles conduisant leurs propres voitures.
- **Circle of Care, phase 2** – Pour mettre en œuvre la deuxième phase du projet *Circle of Care* afin d'élargir et de renforcer les services de santé mentale pour les jeunes.
- **Feed to Succeed** – Pour soutenir les programmes d'alimentation scolaire et l'alimentation saine.

Région 8

Réseau d'inclusion communautaire de Kings

- **Kings Regional Dial-A-Ride** – Pour offrir des services de transport en commun sûrs et abordables en milieu rural aux personnes âgées, personnes nouvelles arrivantes, personnes en situation de handicap et personnes à faible revenu.
- **A Soup a Day** – Pour offrir des ateliers mensuels gratuits de cuisine afin de promouvoir des pratiques sûres et des connaissances en matière de cuisine et d'alimentation.
- **Tables rondes communautaires** – Pour organiser des rencontres entre les partenaires afin de faciliter la collaboration quant à des façons d'améliorer la vie des personnes vivant dans la région.
- **Aliments pour tous** – Pour partager des connaissances et de l'expertise réelles afin de soutenir l'apprentissage de compétences essentielles chez les personnes de tous les âges.
- **Salons de bénévoles** – Pour soutenir le recrutement de bénévoles afin de veiller à la mise en œuvre continue des programmes.

Région 9

Réseau d'inclusion communautaire de Fundy

- **Dial-A-Ride Fundy** – Pour offrir des services de transport sûrs et abordables aux personnes âgées, familles à faible revenu, personnes vivant avec un handicap modéré et personnes nouvelles arrivantes par l'entremise de bénévoles conduisant leurs propres voitures.

- **Mobilisation de la jeunesse autochtone** – Pour soutenir les communautés autochtones de la région de Fundy par l’entremise d’approches adaptées à la culture quant à la mobilisation des jeunes et la prévention de la consommation de substances.
- **Mobilisation des jeunes continue** – Pour organiser des séances de mobilisation des élèves afin de recueillir des idées quant à la mise en œuvre d’interventions propres à la communauté.

Région 10

Réseau d’inclusion communautaire du Sud-Ouest

- **Charlotte Dial-A-Ride** – Pour offrir des services de transport aux personnes résidentes du comté de Charlotte, y compris les personnes âgées, les personnes à faible revenu, les élèves et les personnes vivant avec un handicap.
- **Sistema N.-B., section St. Stephen** – Pour soutenir l’Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick (OJNB) dans l’établissement d’un nouveau centre Sistema N.-B. pour les élèves des écoles élémentaires de St. Stephen et de Milltown.
- **Soutien accru au rétablissement par l’entremise du recrutement de bénévoles, de formation, de coordination et d’appui** – Pour favoriser l’inclusion économique et sociale, améliorer l’accès au soutien en matière de dépendances et mettre à profit les forces des communautés du comté de Charlotte.
- **Mise à niveau de la cuisine de la LSES** – Pour soutenir les familles à faible revenu de la région en leur offrant des aliments sains pour réduire les coûts.
- **Project D.E.E.R. (Diversity, Enrichment, and Equitable Resources)** – Pour soutenir les familles marginalisées en permettant leurs enfants de participer à un camp de jour d’été d’une semaine en nature.
- **Arts extrascolaires pour les élèves des écoles élémentaires à Sundbury Shores** – Pour offrir un programme aux élèves des écoles élémentaires élaboré et mis en œuvre par le Sundbury Shores Arts & Nature Centre afin d’améliorer la confiance en soi.
- **Inclusion des personnes à faible revenu dans les activités récréatives et de loisir** – Pour organiser au moins vingt semaines de rassemblements pour les personnes adultes plus âgées aux moments les plus isolants de l’année.
- **Our Amazing Place 2024** – Pour organiser un événement innovatif structuré comme une course, mais sans contraintes de temps.
- **Accès accru à un soutien et à des services de counseling abordables** – Pour améliorer la capacité des thérapeutes, personnes conseillères et spécialistes en santé mentale de la région quant à la prestation de services de counseling spécialisés tenant compte des traumatismes aux gens ayant vécu directement ou indirectement les répercussions de la violence sexuelle.
- **Leaders in Training, phase 2** – Pour mettre en œuvre les prochaines étapes, soit l’intégration d’un élément de mentorat et d’encadrement pour des activités jeunesse dans le but de favoriser l’acquisition de compétences en leadership.

Région 11

Réseau d'inclusion Communautaire de la Capitale

- **Transport urbain/rural de la région de la Capitale** – Pour offrir des services de transport sûrs et abordables aux personnes âgées, familles à faible revenu, personnes vivant avec un handicap modéré et personnes nouvelles arrivantes par l'entremise de bénévoles conduisant leurs propres voitures.
- **Market Gateways to Mental Health** – Pour améliorer et accroître l'accès à des soutiens en santé mentale dans la région.
- **Building In Food Structure** – Pour assurer la viabilité des programmes d'alimentation scolaire dans la région de la Capitale en comblant les lacunes en matière d'infrastructure et d'équipement.
- **Solutions axées sur le renforcement des capacités quant aux services de santé mentale et de dépendances** – Pour offrir des services de santé mentale à bas prix à des personnes adultes plus âgées, qui sont souvent marginalisées et qui peinent à accéder à des services de santé mentale en raison de contraintes financières et autres.
- **Boîtes de jeux communautaires pour des activités récréatives inclusives** – Pour la mise en œuvre d'un projet pilote ayant pour but de placer des boîtes de jeux dans huit à dix espaces publics situés dans des communautés isolées afin de permettre à la population d'avoir accès gratuitement à des articles de sport, des jouets et des jeux.

Région 12

Réseau d'inclusion communautaire de la Vallée de l'Ouest

- **Club E.X.H.A.L.E.** – Pour la mise en œuvre d'un programme de bien-être ayant pour but de rassembler les familles noires pour accroître leur sentiment d'appartenance au sein de la communauté.
- **Équipement et soutien en matière de programmes de petits-déjeuners dans les écoles** – Pour offrir des aliments sains de tous les groupes alimentaires et préparer et servir et entreposer la nourriture (périssable et non-périssable) pendant une période donnée (sept écoles).
- **URRWV Transportation** – Pour offrir des services de transport sûrs et abordables aux personnes âgées, familles à faible revenu, personnes vivant avec un handicap modéré et personnes nouvelles arrivantes par l'entremise de bénévoles conduisant leurs propres voitures.
- **Community Fun Boxes** – Pour offrir de l'équipement de sport de plein air à douze communautés rurales de l'Ouest du Nouveau-Brunswick, favorisant ainsi l'activité physique et le plaisir chez les personnes de tous les âges.
- **Groupes de soutien en santé mentale** – Ressource en matière de violence sexuelle – Pour améliorer l'accès à des services autres que le counseling individuel et fournir des séances de groupe de soutien aux personnes survivantes.

- **Soutien quant aux programmes de petits-déjeuners dans les écoles de l'Ouest du N.B.** – Pour combler les lacunes cernées par les écoles en matière d'infrastructure afin de soutenir l'alimentation scolaire dans toutes les écoles de la CSR 12.

Mise à jour sur les projets et les initiatives

Réforme de la gouvernance locale

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris une réforme de la gouvernance locale afin de mieux soutenir les communautés et les régions viables dans la province.

En novembre 2021, le gouvernement a publié le livre blanc *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables* décrivant la réforme. Ainsi, les douze CSR déjà en place dans la province bénéficient d'un pouvoir et de ressources accrues pour mieux soutenir le développement et les programmes communautaires à l'échelle locale et régionale.

Le mandat des CSR est élargi afin d'inclure le développement communautaire, le transport régional et une orientation sociale dans les grands centres urbains. La SIES est un acteur principal dans l'élaboration et la mise en œuvre de certains domaines ciblés qui font partie du mandat élargi des CSR :

Développement communautaire

Les CSR jouent un rôle important afin d'assurer, pour leur région, une vision et un plan cohérents dans des domaines tels que le logement abordable, les services d'établissement pour les personnes nouvelles arrivantes ainsi que la promotion de la diversité, l'inclusion sociale et les communautés saines. Cette initiative est appuyée par l'intégration des RIC au sein des CSR. La SIES continue de travailler en partenariat avec les commissions. Une approche coopérative plus forte fera en sorte que les investissements dans l'infrastructure et les programmes seront effectués plus efficacement au sein des régions et auront une plus grande incidence globale.

Transport régional (communautaire)

Les services de transport communautaires et régionaux permettent aux gens d'avoir accès aux soins médicaux, à la nourriture, au soutien familial, aux services bancaires et aux liens vitaux avec leurs communautés. Dans certains cas, les CSR dirigent déjà des initiatives de transport communautaire ou y participent. Les commissions sont chargées de réunir les parties prenantes et les gouvernements locaux, en collaboration avec la SIES, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des services pour mieux servir les résidents.

Orientation sociale supplémentaire

Afin de tenir compte des défis critiques posés par une population vulnérable croissante qui se regroupe dans les grands centres urbains, les CSR des régions du Sud-Est, de Fundy et de la Capitale adopteront une approche régionale pour faire face aux pressions les plus urgentes. Les autres régions détermineront leurs propres échéances pour faire face à leurs défis particuliers. Plus précisément, ces commissions s'associeront aux ministères et aux organismes locaux existants pour financer la prestation de services dans les domaines de l'itinérance, de la réduction de la pauvreté et de la santé mentale.

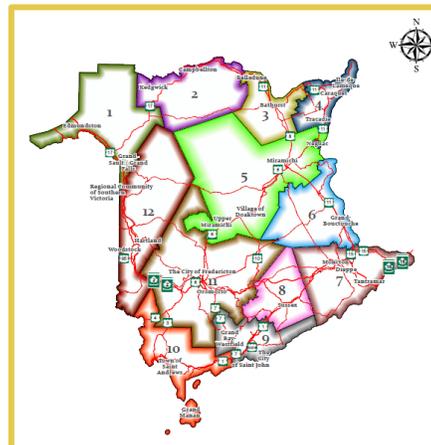
Dès que la réforme a été annoncée, la SIES a amorcé une démarche de collaboration et de partenariat avec les différentes parties prenantes de la réforme, plus particulièrement les CSR, le gouvernement, un comité de travail et les personnes responsables de la transition, qui ont été nommées par le gouvernement, ainsi qu'avec les personnes représentantes des RIC en poste. Comme le prévoyait la réforme, les RIC ont intégré leurs CSR respectives et poursuivent leur travail quant aux mesures prioritaires prévues par EVP qui les concernent. Les CSR peuvent attribuer d'autres responsabilités à leur RIC, conformément aux exigences prévues par la réforme de la gouvernance locale. Les CSR sont désormais l'organisation d'attache de leur RIC et elles sont responsables de la gestion et du fonctionnement de celle-ci. Elles assurent la mise en œuvre d'EVP3 et des autres activités pour élargir le développement communautaire en fonction des besoins et des capacités. Les CSR ont lancé leurs stratégies régionales comprenant bon nombre de priorités régionales s'harmonisant à EVP3 et qui orientent leurs conseils d'administration et leur personnel.

L'intégration des RIC dans les CSR a entraîné certains changements quant à leurs noms, leurs limites géographiques et leurs numéros de région. L'illustration ci-dessous présente deux cartes de la province : la première indique les numéros de région et les limites géographiques des RIC avant leur intégration dans les CSR, tandis que la deuxième affiche les numéros et les limites des RIC après leur intégration.

Carte 1 – Anciennes régions des RIC



Carte 2 – Nouvelles régions des CSR/RIC



Pour obtenir la liste des communautés comprises dans chaque CSR, veuillez consulter le site suivant : [Règlement sur les régions – Loi sur la prestation de services régionaux](#).

Réforme de l'aide sociale

Dans le cadre d'EVP3, la SIES s'est engagée à mener une réforme de l'aide sociale dans le but d'abattre les obstacles à l'emploi et de fournir un soutien au revenu suffisant aux personnes citoyennes qui n'ont pas la capacité de travailler.

Il convient de garder à l'esprit que, même si l'aide sociale est une priorité d'EVP3, le processus de cette réforme est un cycle de politiques en évolution constante qui doit toujours demeurer flexible et adaptable en fonction des besoins des personnes néo-brunswickoises qui fluctuent de façon perpétuelle. Beaucoup de changements ont déjà été apportés, dont ce qui suit :

- Exemption des versements de pension alimentaire pour enfants, de l'Allocation Canada-Nouveau-Brunswick pour le logement et des montant compensatoires liés à des lésions corporelles dans le calcul de l'admissibilité à l'aide sociale;
- Exemption de la première tranche de 200 \$ de la pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) (mensuelle, selon le cas) pour les personnes ayant recours à l'aide sociale; depuis le 1^{er} août 2023, la rente d'orphelin du RPC et du Régime de rentes du Québec (RRQ) est complètement exemptée du calcul de l'admissibilité à l'aide sociale;
- Augmentation de l'exemption salariale qui permet aux bénéficiaires de conserver au plus 500 \$ du revenu gagné chaque mois, en plus de 0,50 \$ de chaque dollar additionnel gagné au-delà de 500 \$;
- Élimination des mesures de récupération de l'aide sociale pour les bénéficiaires qui vivent avec leurs parents ou qui consacrent moins de 25 % de leur prestation d'aide mensuelle au logement;
- Mise à jour des personnes autorisées à signer les formulaires médicaux des bénéficiaires de l'aide sociale qui demandent une désignation de personne handicapée; les membres du personnel infirmier praticien sont maintenant autorisés à le faire;
- Indexation de tous les taux d'aide sociale selon l'inflation, ce qui signifie que le 1^{er} avril de chaque année, les taux d'aide sociale sont accrus en fonction de l'IPC du Nouveau-Brunswick;
- En date de février 2024, mise en œuvre d'un supplément au ménage mensuel à raison de 200 \$ pour les bénéficiaires de l'aide sociale et des Services d'engagement jeunesse.

Le travail important en matière de réforme de l'aide sociale se poursuit. Beaucoup d'initiatives sont en cours afin d'améliorer les services pour les personnes en situation de handicap. Depuis l'automne 2024, le ministère du Développement Social (DS) s'efforce à explorer des possibilités pour un revenu de base garanti pour les personnes en situation de handicap.

Outre la réforme de l'aide sociale, beaucoup de changements importants ont été apportés afin d'améliorer les programmes conçus pour aider les personnes bénéficiant de l'aide sociale et celles qui ont un faible revenu. Au cours de cet exercice, les changements comprennent, entre autres :

- Un investissement provincial à raison de 7,6 millions de dollars afin d'augmenter l'Allocation vestimentaire et de menues dépenses pour les personnes vivant dans un établissement de soins de longue durée;
- L'élargissement des critères d'admissibilité pour le Programme de réparation pour les propriétaires afin :
 - D'aider les propriétaires à faible revenu vivant dans un logement inférieur aux normes à réparer ou améliorer l'état de celui-ci,
 - D'aider à apporter des modifications au logement de propriétaires à faible revenu ou de location afin d'en améliorer l'accessibilité pour les personnes vivant avec un handicap,
 - D'aider à adapter le logement pour les personnes âgées à faible revenu qui rencontrent des difficultés quant aux activités de la vie quotidienne à domicile;
- L'augmentation de la Prestation pour les personnes âgées à faible revenu, qui se chiffre à 600 \$ en date du 1^{er} avril 2024.

211NB

211NB, une ressource gratuite et confidentielle pour aider les personnes néo-brunswickoises à s'orienter parmi les services, a été lancée en octobre 2020 par le gouvernement provincial en partenariat avec le gouvernement fédéral, Centraide et la SIES. 211NB est un service de renseignement et d'aiguillage qui oriente les gens du Nouveau-Brunswick vers des services sociaux, communautaires, gouvernementaux



et de soutien à la personne essentiels. Il aide les gens à trouver rapidement les programmes et services gouvernementaux et communautaires dont ils ont besoin pour leur situation particulière. Ce service téléphonique est offert en tout temps, et ce, dans les deux langues officielles et dans plus de 150 autres langues grâce à des services d'interprétation.

211NB s'est révélé apporter un soutien indispensable aux personnes citoyennes pour les aider à trouver des services et des ressources, notamment au chapitre de l'alimentation et du logement, des services de santé mentale, des services aux personnes âgées et aux jeunes, et bien plus encore. Le programme a contribué à pallier de nombreux manques, particulièrement pendant la pandémie.

Le site Web www.nb.211.ca a été lancé en août 2021 et est doté d'une fonction de recherche pour accéder à de l'information sur les ressources communautaires. De plus, un service de clavardage

a été lancé en novembre 2021 et une application mobile a été lancée en février 2025, améliorant ainsi davantage l'accès à ce service important.

Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, les personnes navigatrices de 211NB ont répondu à 31 783 contacts. 3 140 contacts ont été établis par clavardage, 1 232 ont été établis par courriel et 27 141 ont été établis par téléphone. La plupart des appels concernaient l'aide aux frais de logement, l'aide quant au coût des services publics et les programmes de revenu de base.

D'avril 2024 à septembre 2024 (1^{re} moitié de la période à l'examen)	D'octobre 2024 à mars 2025 (2^e moitié de la période à l'examen)
Personnes utilisatrices : 48 423	Personnes utilisatrices : 60 204
Sessions : 67 320	Sessions : 85 750
Visites sur le site Web : 116 420	Visites sur le site Web : 143 149

*Données en continu des partenaires d'expansion de 211 (211 Expansion Partner Portal Ongoing Reporting),
Nouveau-Brunswick, 1^{er} avril 2024 – 31 mars 2025*

La grille suivante fournit de plus amples renseignements au sujet de la communication avec 211NB, y compris le nombre d'appels reçus, traités et abandonnés, la durée moyenne de l'interaction et du temps d'attente quant aux appels 211, ainsi que d'autres types de communication traités. Cette grille fait aussi état d'une comparaison entre la période à l'examen et les deux exercices précédents en ce qui a trait à la communication.

Comparaison des détails de communication avec 211NB en chiffres			
Communication téléphonique avec 211NB en chiffres	D'avril 2022 à mars 2023 (il y a deux ans)	D'avril 2023 à mars 2024 (dernier exercice)	D'avril 2024 à mars 2025 (période à l'examen)
Nombre d'appels téléphoniques reçus (appels au 211, traités ou non)	18 520	18 525	30 396
Nombre d'appels traités (appels traités par les personnes navigatrices de 211)	16 043	16 220	27 141
Durée moyenne de l'interaction téléphonique	3:21 minutes	4:17 minutes	4:27 minutes
Durée moyenne d'attente pour les appels téléphoniques	1:12 minutes	1:30 minutes	1:28 minutes
Interactions établies par d'autres moyens – clavardage, courriel, rappels générés par le système	608	1 400	4 642

Données en continu des partenaires d'expansion de 211 (211 Expansion Partner Portal Ongoing Reporting),
Nouveau-Brunswick, 1^{er} avril 2024 – 31 mars 2025

La grille ci-dessous fait état des besoins cernés par les personnes ayant communiqué avec le 211NB.

D'avril 2024 à septembre 2024 (1^{re} moitié de la période à l'examen)		D'octobre 2024 à mars 2025 (2^e moitié de la période à l'examen)	
Logement	35,85 %	Logement	49 %
Santé mentale / troubles de consommation	10,18 %	Services communautaires / offerts par des organismes	11,54 %
Santé	9,12 %	Soins de santé	7,3 %
Services à la personne / à la famille	6,59 %	Soutien au revenu	6,66 %
Nourriture / repas	5,95 %	Santé mentale / troubles de consommation	5,93 %

Données en continu des partenaires d'expansion de 211 (211 Expansion Partner Portal Ongoing Reporting),
Nouveau-Brunswick, 1^{er} avril 2024 – 31 mars 2025

La SIES continue de soutenir le 211NB tout au long de son évolution. Une vidéo promotionnelle, ainsi que cinq capsules vidéo informatives, ont été réalisées et seront diffusées au cours de l'année 2025 afin de mieux faire connaître le service. De plus, des personnes représentantes de 211NB ont participé à certains super comptoirs *Obtenez vos prestations* en mars 2025.

Modifications à la Loi sur les normes d'emploi

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) a le mandat de procéder à l'examen législatif du salaire minimum aux deux ans. La question de l'indexation annuelle a été abordée en 2019 et le salaire minimum est désormais ajusté annuellement en fonction l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Nouveau-Brunswick. Les ajustements automatiques s'effectuent le 1^{er} avril de chaque année. En 2021, le salaire minimum se chiffrait à 11,75 \$ l'heure. En 2022, deux augmentations à raison d'un dollar ont permis de faire concorder le salaire minimum à celui des autres provinces atlantiques. Le salaire minimum a augmenté à 14,75 \$ en avril 2023 et à 15,30 \$ en avril 2024.

En plus des ajustements au salaire minimum, en 2023, EPFT a mené une consultation ciblée du secteur quant à une proposition voulant modifier le taux des heures supplémentaires à une fois et demie le salaire normal de la personne travaillante, en parallèle à la plupart des autres administrations canadiennes. À l'heure actuelle, le taux des heures supplémentaires équivaut à une fois et demie le salaire minimum. EPFT continue d'étudier les résultats et mène d'autres recherches et consultations par compétence quant aux dispositions législatives sur les heures supplémentaires.

En 2023, le Comité permanent de modification des lois a demandé à EPFT de mener des consultations quant à la proposition du Projet de loi 27 de modifier la *Loi sur les normes d'emploi* (LNE) afin d'ajouter dix jours de congé de maladie rémunérés. Par conséquent, des consultations publiques ont été organisées et avaient pour but d'évaluer trois options :

- Maintenir le statu quo;
- Mettre en œuvre des congés de maladie rémunérés de cinq ou de dix jours;
- Augmenter la durée des congés de maladie non-rémunérés, soit jusqu'à 26 semaines. Cela assurerait une protection à l'emploi qui permettrait aux personnes employées d'accéder aux prestations fédérales d'assurance-emploi en cas de maladie.

La phase de consultations s'est terminée le 11 décembre 2023 et un document a été élaboré par le ministère. En date du 31 mars 2025, des modifications aux dispositions législatives n'ont pas encore été présentées. Beaucoup des questions en suspens quant au salaire minimum ont été soulevées par les personnes ayant participé au processus de renouvellement d'EVP4 et figurent parmi les mesures prioritaires de ce plan.

Bon d'études canadien

La SIES fait la promotion au Nouveau-Brunswick du Bon d'études canadien (BEC), une prestation offerte par le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada (EDSC). Le BEC est offert gratuitement aux enfants nés en 2004 ou après dans une famille dont le revenu net est, au plus, de 55 867 \$ ou à une famille ayant jusqu'à trois enfants.

Les enfants admissibles recevront 500 \$ et ils recevront 100 \$ de plus pour chaque année où ils sont admissibles (jusqu'à 15 ans ou jusqu'à concurrence de 2 000 \$). Les prestations sont aussi offertes pour toutes les années pendant lesquelles l'enfant était admissible avant la présentation de la demande. L'argent doit être déposé dans le régime enregistré d'épargne-études (REEE) approprié de l'enfant et peut être utilisé pour aider à payer des études ou une formation après l'obtention du diplôme d'études secondaires.

La SIES et EDSC ont collaboré à l'envoi par la poste, en février 2025, de 54 026 lettres destinées aux parents et enfants admissibles pour les informer de l'existence des super comptoirs *Obtenez vos prestations* et du processus de demande pour le BEC. De nombreux parents ont visité ces super comptoirs pour savoir comment s'inscrire au BEC, pour recevoir des conseils sur la façon d'ouvrir un REEE et, dans certains cas, pour se rendre à Service Canada afin d'obtenir un numéro d'assurance sociale. La SIES et EDSC ont aidé à fournir des renseignements au sujet du BEC et à le promouvoir lors de ces super comptoirs en mars 2025.

Réseau d'éducation financière et Mois de la littératie financière

Le Réseau d'éducation financière (REF) est composé d'organismes gouvernementaux, privés et sans but lucratif ayant uni leurs forces pour faciliter l'accès des personnes néo-brunswickoises aux connaissances, aux compétences et aux outils dont elles ont besoin pour prendre des décisions financières responsables et éclairées. La SIES compte parmi les membres fondateurs du REF.

La mission du REF consiste à créer et à maintenir un vaste réseau provincial de leaders de confiance dans les domaines de l'information et de l'éducation en littératie financière et à rendre les gens de la province plus compétents financièrement en améliorant l'accès à des outils et ressources faciles à comprendre. La force du REF est le réseau de collaboration de personnes qui mettent en commun des ressources, du matériel et de l'information pour mieux servir les personnes néo-brunswickoises.



Le REF englobe beaucoup de stratégies, dont le Mois de la littératie financière en novembre, afin de promouvoir et d'éduquer au sujet de la sécurité financière. Le thème de la campagne pour le Mois de la littératie financière 2024 était *L'argent en tête. Parlons-en!*. Le gouvernement fédéral élabore d'habitude

les ressources promotionnelles dont se sert la SIES afin de sensibiliser les gens tout au long du mois par l'entremise des médias sociaux.

Programme en matière d'impôt *Obtenez vos prestations*

En 2011, la SIES a commencé à collaborer avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et le ministère du Développement social (DS) du Nouveau-Brunswick pour promouvoir le *Programme communautaire bénévole en matière d'impôt* (PCBMI). Depuis ce temps, le programme *Obtenez vos prestations* a fait l'objet d'une vaste promotion. Les personnes et familles ayant un faible revenu qui ne produisent pas de déclaration de revenus annuelle se voient ainsi privées de nombreux crédits et prestations qui pourraient améliorer leurs vies, puisque l'admissibilité à ces programmes est fondée sur le revenu. Ce projet a aidé les personnes néo-brunswickoises à accéder à plus de 569 millions de dollars en prestations pour leurs familles depuis 2010. Des comptoirs gratuits en matière d'impôt sont offerts toute l'année partout dans la province, et ce, sous différents formats : sans rendez-vous, dépôts, sur rendez-vous et virtuel. Un répertoire de comptoirs gratuits en matière d'impôt figure sur le [site Web](#) de l'ARC.

Outre les comptoirs d'impôts, des super comptoirs ont lieu partout dans la province afin que les personnes participantes puissent recevoir de l'aide pour remplir et soumettre leurs déclarations de revenus, obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS) pour leurs enfants et les inscrire au Bon d'études canadien en même temps, au même endroit. Des renseignements sur d'autres programmes et prestations pour les familles y sont également offerts.

Au cours de la saison fiscale 2024, la SIES, l'ARC et Service Canada ont collaboré en vue de la mise sur pied de dix super comptoirs à travers le Nouveau-Brunswick : Edmundston, Saint John, Shediac, Moncton, Fredericton, Woodstock, Bathurst, Tracadie-Sheila, Campbellton et St. Stephen. La SIES prévoit promouvoir davantage les services du gouvernement provincial dans les prochaines années et assurer un niveau plus élevé de collaboration avec les bénévoles.

La force du projet *Obtenez vos prestations* du Nouveau-Brunswick continue de résider dans les partenariats établis entre les organismes. La SIES collabore avec l'ARC et l'aide à établir des liens avec les personnes et les communautés, ce qui permet au programme de prendre de l'essor dans toute la province. Le programme *Obtenez vos prestations* est unique parce qu'il est géré à l'échelle provinciale et il relie des ministères et organismes provinciaux et fédéraux. De plus, 2024-2025, quatre nouveaux partenaires se sont ajoutés au projet : Service Nouveau-Brunswick (SNB), Service aux Autochtones Canada (SAC), 211NB et Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Données du PCBMI pour le Nouveau-Brunswick de 2024	
Organismes communautaires	220
Bénévoles	790
Particuliers ayant reçu de l'aide	31 860
Déclarations produites	35 160
Remboursements, crédits et droits aux prestations	79 900 000 \$

Agence du revenu du Canada, Statistiques sur les comptoirs d'impôts gratuits par province/territoire pour 2024, Nouveau-Brunswick, consulté le 24 juin 2025

Ces statistiques sont en date du 10 janvier 2025. La période de déclaration est du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Pour faciliter la présentation visuelle, toutes les données ont été arrondies. Toutefois, les vraies valeurs sont utilisées pour les calculs, de sorte que les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs arrondies. Les montants s'appliquent aux déclarations de revenus et de prestations de l'année courante et des années précédentes produites par l'intermédiaire du programme. À mesure que l'ARC reçoit d'autres renseignements, les données peuvent changer.

Les montants en remboursements, crédits et droits aux prestations proviennent des prestations fédérales et provinciales administrées par l'ARC.

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire dépend d'un système alimentaire sain et durable qui garantit la disponibilité d'aliments sains aujourd'hui et pour les générations futures. La production, la distribution, l'accès, la consommation, l'élimination et l'éducation sont nécessaires pour atteindre la sécurité alimentaire. Depuis juin 2020, Food Dépôt Alimentaire est l'organisme responsable de la gestion des banques alimentaires dans la province. Soixante-cinq banques alimentaires sont enregistrées auprès de Food Dépôt Alimentaire.

Dans le cadre du pilier « Inclusion et communautés saines » d'EVP3, la SIES a continué d'aborder la sécurité alimentaire par le biais de partenariats et de connexions. La Société a collaboré avec les programmes alimentaires scolaires et les diverses parties prenantes en sécurité alimentaire pour se concentrer sur la collecte de détails sur les programmes régionaux, ainsi que sur la mise en œuvre et le suivi de groupes de travail provinciaux et la participation à ceux-ci. Un soutien était également offert pour la recherche de possibilités de subventions auprès de parties autres que la SIES alors que de nombreuses possibilités de financement de différentes organisations sont devenues disponibles par suite de la pandémie.

La SIES a établi un partenariat étroit avec Aliments pour tous N.-B., qui continue de soutenir les efforts en matière d'alimentation scolaire au Nouveau-Brunswick. La Coalition pour une saine alimentation scolaire N.-B. a été créée pour faire avancer le dossier afin de mieux répondre aux divers besoins des communautés scolaires à travers la province. Celle-ci regroupe 29 parties prenantes gouvernementales et organismes.

Compte-rendu d'activités en place en matière de sécurité alimentaire :

- Un soutien continu a été offert aux RIC pour les aider à coordonner les efforts;

- Des renseignements sur les nouvelles sources de financement disponibles pour les RIC et leurs partenaires ont été partagés;
- Les RIC ont tenu une liste régionale à jour des ressources communautaires en matière de sécurité alimentaire qui a été transmise à la SIES et au ministère du Développement social, et ont offert du soutien et des conseils à leurs partenaires.

De beaux sourires et une bonne vision

Le programme *De beaux sourires et une bonne vision* est le régime de soins dentaires et de la vue pour les enfants des familles à faible revenu du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas d'assurance dentaire ou de la vue, soit privée ou gouvernementale. Mis sur pied dans le cadre du premier plan *d'Ensemble pour vaincre la pauvreté*, ce programme continue d'offrir l'accès aux soins dentaires et aux soins de la vue aux enfants vulnérables du Nouveau-Brunswick.

En 2024, 6 580 enfants ont profité des services dentaires et 3 707 enfants ont profité des services de vision offerts par l'entremise du programme *De beaux sourires et une bonne vision*.

Sports, activités récréatives et loisirs inclusifs (SRL)

Réimaginer l'accès aux sports, activités récréatives et loisirs (RASRL)

Le travail se poursuit pour une troisième année avec l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) afin de permettre la finalisation du cadre prototype *System Shifters*, soit un modèle visant à favoriser l'accès équitable et l'inclusion dans les services de sports, d'activités récréatives et de loisirs. Dans ce contexte, une stratégie communautaire a notamment été mise en œuvre dans la région du Restigouche dans le cadre d'un festival du mieux-être intergénérationnel. L'équipe du projet a également fait part de ses recherches lors de conférences.

En 2024-2025, le projet a été axé sur l'amélioration de *System Shifters* et l'élaboration de ressources de formation. L'équipe du projet RASRL a terminé ses travaux, y compris l'élaboration et la mise à l'essai d'une formation innovante intitulée *Designing for Belonging (D4B)*. Destinée aux personnes intervenantes communautaires, cette formation vise à promouvoir l'adoption d'approches relationnelles, participatives et inclusives dans la prestation services de SRL.

Prêts d'objets par l'intermédiaire des bibliothèques

La SIES s'associe au Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) afin de fournir de l'aide financière en vue de l'achat d'objets que les bibliothèques publiques peuvent prêter et qui contribuent à la pratique de sports, d'activités récréatives et de loisirs (en particulier dans le cas des familles à faible revenu). L'aide financière est répartie en parts égales entre les cinq régions de bibliothèques du SBPNB et des objets sont acquis pour tous les groupes d'âge.

Le prêt d'objets par l'intermédiaire des 63 bibliothèques présente les avantages suivants :

- Il donne aux personnes la possibilité d'avoir accès à une vaste gamme d'outils, de matériel et d'activités qu'elles n'auraient peut-être pas les moyens de se payer;

- Il donne aux personnes la possibilité d’avoir accès à des outils et à du matériel dont elles ont besoin seulement à l’occasion;
- Il donne aux personnes nouvelles arrivantes la possibilité de faire gratuitement l’essai d’activités adaptées à la réalité canadienne (p. ex., la raquette, le ski);
- Il aide à promouvoir, entre autres, le bien-être physique, la santé mentale et la viabilité;
- Il aide les personnes à découvrir les services offerts par les bibliothèques.

En 2024-2025, les articles achetés dans le cadre de ce programme ont été empruntés près de 6 100 fois.

Les articles de sports et de loisirs ayant été empruntés le plus souvent appartiennent aux catégories suivantes :

- Jeux de société et cartes;
- Planches à roulettes et équipement;
- Activités de plein air;
- Jeux de plein air et de pelouse;
- Instruments de musique;
- Équipement de sports de raquette;
- Équipement audiovisuel;
- Équipement pédagogique;
- Équipement de sports de balle;
- Équipement d’activités hivernales;
- Équipement divers;
- Jeux vidéo.

Les ukulélés, les détecteurs de métaux, les consoles de jeux vidéo, les trousse de pickleball, les trousse Cricut, les raquettes à neige et les ballons de basketball figurent parmi les articles les plus populaires.

Santé mentale et dépendances

Le ministère de la Santé a annoncé un Plan d’action interministériel visant les dépendances et la santé mentale en 2021. Ce plan a pour but d’améliorer la santé de la population et l’accès aux services, d’intervenir plus tôt auprès de la population et de réduire les conséquences de la toxicomanie.

La SIES a soutenu la stratégie provinciale en finançant des projets et des initiatives aux niveaux local et régional.

Stratégie nationale de réduction de la pauvreté

La stratégie fédérale de réduction de la pauvreté, *Une chance pour tous*, a été lancée en août 2018 avec la vision d’aider à réduire la pauvreté, d’appuyer les personnes canadiennes qui travaillent fort pour intégrer la classe moyenne et de bâtir un pays prospère et véritablement inclusif où tout

le monde profite de la croissance économique – un pays où toutes les personnes canadiennes peuvent réaliser leur plein potentiel.

Une chance pour tous reconnaît que la pauvreté n'est pas qu'une question d'argent. En plus d'assurer un suivi de l'incidence de la pauvreté (par l'intermédiaire de la mesure du panier de consommation), le gouvernement du Canada s'est engagé à créer un tableau de bord d'indicateurs permettant de surveiller d'autres dimensions majeures de la pauvreté, notamment : l'insécurité alimentaire, les besoins en matière de santé et de logement non comblés et l'itinérance chronique, la pauvreté économique extrême, la littératie et la numératie, le nombre de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, la proportion de personnes canadiennes à faible revenu relatif, les personnes faisant partie des 40 % inférieurs de la répartition du revenu, le salaire horaire médian, le taux d'entrée et de sortie d'une situation de faible revenu, l'écart moyen de la pauvreté et la résilience des actifs (mesurée par la capacité d'assumer des dépenses pendant trois mois à partir d'une épargne constituée).

L'objectif général du plan fédéral est de réduire la mesure de 50 % d'ici 2030, comparable au niveau de 2015 de la mesure du panier de consommation. L'objectif de réduction de 50 % de la pauvreté s'harmonise à l'un des objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030 adoptés par le Canada en 2015. L'objectif du plan EVP3 de la SIES est également conforme au plan fédéral.

Conseil consultatif national sur la pauvreté

Pour assurer la responsabilité continue envers les personnes canadiennes en matière de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada a créé en 2019 un Conseil consultatif national sur la pauvreté (ci-après désigné simplement comme le Conseil consultatif). Le Conseil consultatif a pour mandat de fournir des conseils indépendants au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, sur la réduction de la pauvreté; de présenter un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles de réduction de la pauvreté; de poursuivre le dialogue sur la pauvreté entamé avec les personnes canadiennes; et d'entreprendre toute activité indiquée par le ministre.

La SIES s'engage à poursuivre sa collaboration avec les parties prenantes par l'intermédiaire du Conseil consultatif sur la pauvreté et à travailler de concert avec le gouvernement du Canada pour améliorer l'inclusion économique et sociale des personnes résidentes du Nouveau-Brunswick.

[Il est temps d'agir: le rapport de 2024 du Conseil consultatif national sur la pauvreté - Canada.ca](#)

Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Mis sur pied dans le cadre du premier plan EVP, le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick donne accès à une assurance-médicaments aux personnes néo-brunswickoises non assurées. Le régime couvre plus de 5 000 médicaments d'ordonnance, y compris de nombreux médicaments au coût élevé. Les primes et les quotes-parts maximum sont calculées en fonction du revenu annuel de la famille, tel qu'indiqué par l'ARC sur la déclaration de revenus pour l'année précédant immédiatement l'année en cours. Tous les adultes participant au régime paient des primes mensuelles pour en faire partie. Les enfants de 18 ans et moins ne paieront pas de primes, mais un parent doit être inscrit au régime.

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick est offert à toutes les personnes résidentes du Nouveau-Brunswick qui :

- détiennent une carte d'assurance-maladie valide;
- n'ont pas d'assurance-médicaments (régime privé ou programme gouvernemental); ou
- ont une assurance-médicaments qui ne couvre pas certains médicaments qui font partie du Formulaire des Régimes de médicaments du Nouveau-Brunswick, ou ont atteint leur limite de couverture maximale annuelle ou à vie.

Promotion et sensibilisation

En 2024-2025, les activités de promotion de la SIES ont essentiellement visé à appuyer les RIC. Beaucoup d'efforts ont aussi été consacrés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de communication quant au lancement du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté 4*.

La SIES est présente sur les médias sociaux suivants : [Facebook](#), [X](#), [Bluesky](#) et [YouTube](#). Depuis le lancement, la Société a commencé à mettre à jour le site Web www.ensemblenb.ca et ses comptes

Régime médicaments du Nouveau-Brunswick 2024-2025	
*Le nombre de personnes inscrites pour au moins une journée au cours du mois de mars 2025	
Ministère de la santé, données 2024-2025 du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick	
Prime annuelle	Nombre de personnes inscrites*
68 \$	6 443
137 \$	445
274 \$	428
410 \$	489
547 \$	498
684 \$	563
821 \$	533
958 \$	558
1 094 \$	491
1 231 \$	492
1 368 \$	436
1 505 \$	359
1 641 \$	382
1 778 \$	1 458
1 915 \$	1 732
2 052 \$	1 346
2 189 \$	631
2 325 \$	389
2 462 \$	289
2 599 \$	124
2 736 \$	444
Total	18 530

de médias sociaux afin que leurs éléments visuels correspondent à ceux du nouveau plan. Ces efforts se poursuivent en date du 31 mars 2025.

La SIES a également partagé les ressources promotionnelles élaborées par le gouvernement fédéral dans le cadre du Mois de la littéracie financière 2024 et a organisé une campagne de promotion en ce qui concerne les Super comptoirs *Obtenez vos prestations* et 211NB dans la province, soit dans les médias sociaux et à la radio. Au 31 mars 2025, la SIES travaille aussi étroitement avec 211NB afin de créer une série de vidéos promotionnelles pour le service.

En 2024-2025, la SIES a participé aux conférences et aux réunions annuelles des organismes suivants :

- Symposium sur l'excellence en entreprise sociale;
- Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick;
- Assemblée générale annuelle de Transport urbain/rural;
- Union des municipalités du Nouveau-Brunswick;
- Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Examen des programmes, des services et des politiques fiscales du gouvernement

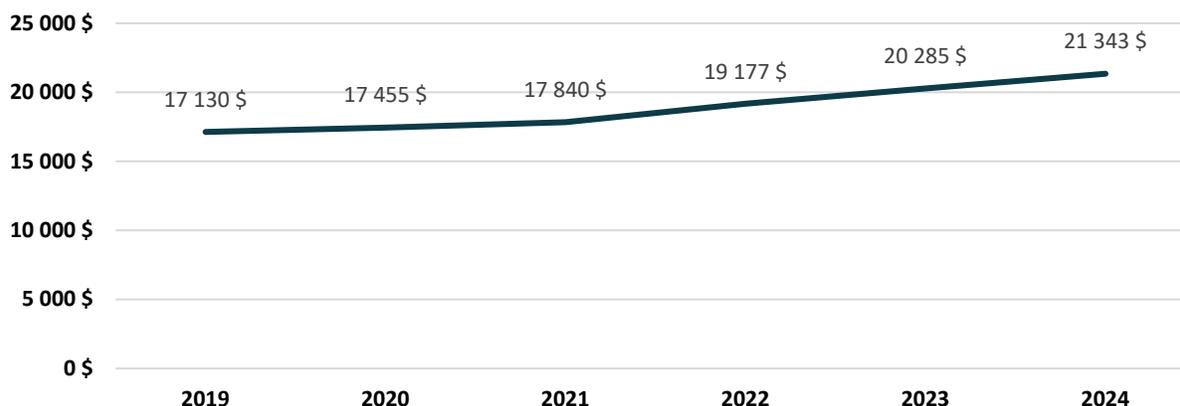
L'examen des programmes, des services et des politiques fiscales du gouvernement demeure une priorité pour la SIES et vise à simplifier ces programmes et services et à assurer l'efficacité en vue de mieux soutenir les personnes résidentes du Nouveau-Brunswick.

La pandémie et d'autres facteurs ont eu une incidence sur la trajectoire de cette mesure prioritaire. La SIES reconnaît l'importance des éléments relatifs à l'examen des programmes, y compris les seuils de revenu, la réduction de la complexité des formulaires et l'efficacité des programmes; ceux-ci seront à l'étude dans le cadre d'EVP4.

Tout au long d'EVP3, plusieurs changements ont été apportés afin d'augmenter l'équité fiscale et d'alléger la charge fiscale pour les personnes et les familles à faible revenu. Ceux-ci comprennent ce qui suit :

- Augmentation des seuils de la réduction d'impôt pour faible revenu : les personnes et les familles vivant sous les seuils n'ont pas à payer l'impôt provincial, et le seuil est réduit progressivement au fur et à mesure que les revenus augmentent.

Seuil de la réduction d'impôt pour faible revenu



- La province a réduit, en date du 1^{er} janvier 2021, le taux d'imposition de la première tranche d'imposition du revenu des particuliers de 9,68 \$ à 9,4 %. Ce taux s'appliquait à la première tranche de 43 835 \$ en revenu imposable en 2021. En 2024, il s'applique à la première tranche de 49 958 \$ en revenu imposable.
- Le montant personnel de base, le montant pour conjoint / équivalent, le montant en raison de l'âge et le montant pour les personnes en situation de handicap ont tous augmenté au cours d'EVP3, allégeant essentiellement la charge fiscale des personnes néo-brunswickoises.

Certains montants des crédits personnels du Nouveau-Brunswick									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant personnel de base	9 895 \$	10 043 \$	10 264 \$	10 459 \$	10 564 \$	11 720 \$	12 458 \$	13 044 \$	13 396 \$
Montant pour conjoint / équivalent	8 402 \$	8 528 \$	8 716 \$	8 882 \$	8 970 \$	9 186 \$	9 764 \$	10 223 \$	10 499 \$
Montant en raison de l'âge	4 831 \$	4 904 \$	5 012 \$	5 107 \$	5 158 \$	5 282 \$	5 615 \$	5 878 \$	6 037 \$
Montant pour personnes en situation de handicap	8 011 \$	8 131 \$	8 310 \$	8 468 \$	8 552 \$	8 757 \$	9 309 \$	9 747 \$	10 010 \$

Entreprise sociale

La SIES a renouvelé une entente avec la CBDC Chaleur pour la gestion d'un fonds pour l'investissement et le développement quant aux entreprises sociales (projet pilote sur l'économie sociale). Un total de onze projets a été accepté avec le financement pour l'année 2024-2025.

La SIES a renouvelé son entente avec le Centre Pond-Deshpande de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), qui a pour objectif :

- de continuer de former et de soutenir les entreprises sociales en phase de démarrage ou en croissance;
- de renforcer la capacité de l'écosystème des entreprises sociales au N.-B.;
- de poursuivre l'accompagnement et la coordination des travaux du Conseil consultatif sur les entreprises sociales.

Par suite de l'élaboration d'un premier livre blanc, *L'état de l'entreprise sociale au Nouveau-Brunswick*, le Conseil a consacré ses efforts en 2024-2025 à l'élaboration d'une stratégie préconisant les entreprises sociales ayant pour but de mobiliser les parties prenantes dans le cadre de l'adoption d'une stratégie provinciale. Le Conseil continue d'améliorer la capacités et le rendement des entreprises sociales au Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'été 2024, la Fondation communautaire de la Péninsule acadienne (FCPA) a organisé un dialogue regroupant le secteur des organismes sans but lucratif et celui des entreprises sociales. Celui-ci abordait la question de la création d'une association pour les organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick, et ce, selon les recommandations du rapport Cohesia. Il s'agit de l'une des seize mesures prioritaires cernées dans le cadre d'EVP4.

Un deuxième symposium sur l'excellence en entreprise sociale a eu lieu le 4 octobre 2024 à Saint John. Plus de 70 membres de la communauté de l'entreprise sociale au Nouveau-Brunswick ont participé à l'événement. Un résumé de l'événement se trouve sur le site d'[Entreprise sociale N.-B.](#)

Transport

L'accès au transport est essentiel à la réduction de la pauvreté, en particulier dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Il est essentiel que les personnes néo-brunswickoises aient accès aux soins médicaux, à la nourriture, au soutien familial, aux services bancaires et aux liens vitaux avec leurs communautés.

L'une des mesures prioritaires d'EVP3 consiste à élaborer et à mettre en œuvre des plans de transport régional pour accroître l'accessibilité, le caractère abordable et l'offre de services de transport. Le transport inclusif fait partie des mesures prioritaires depuis EVP1 et a poursuivi son expansion grâce à EVP2. EN 2017, le Comité consultatif de la SIES sur les systèmes de transport ruraux et urbains – composé de parties prenantes de divers secteurs possédant une expertise liée aux enjeux de transport au Nouveau-Brunswick – a élaboré et soumis au gouvernement une stratégie de transport durable pour le Nouveau-Brunswick afin d'améliorer l'accès au transport communautaire : *Des surfaces aux services*. Depuis, les programmes de transport communautaire ont fait beaucoup de chemin. Avec l'entrée en jeu d'EVP3, les RIC ont travaillé avec persévérance pour élargir l'offre de services de transport à mesure que le transport devenant l'enjeu principal pendant la pandémie.

À la mi-mars 2020, lors de l'éclosion de la COVID-19, la SIES a rapidement mis au point des protocoles précis et un [répertoire des services de transport communautaire indépendants](#) a été créé.

La SIES fournit le soutien administratif et financier nécessaire à l'établissement et au fonctionnement des services de transport en favorisant les liens entre les divers services en vue d'améliorer le modèle de fonctionnement. Elle offre également du soutien pour la mise en œuvre, le suivi et le maintien du programme de transport communautaire/régional tout en collaborant à l'élargissement régional d'un programme communautaire, en participant aux groupes de transport provinciaux et en effectuant la recherche active de possibilités de subventions de parties autres qu'elle-même. La SIES assure aussi une liaison entre les services communautaires et les parties prenantes principales et les décideurs à l'échelle provinciale.

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 au Nouveau-Brunswick, les douze CSR de la province ont reçu le mandat d'assurer un leadership régional en matière de transport régional et de transport communautaire. Pour optimiser ces efforts et la mise en commun des ressources, les CSR sont chargées de rassembler les parties prenantes et les gouvernements locaux, en collaboration avec la SIES, en vue de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des services visant à mieux servir les personnes résidentes.



En mars 2023, la SIES a organisé un symposium sur le transport public et communautaire. Plus de 200 personnes ayant un intérêt, un mandat, des connaissances ou de l'expérience dans le domaine du transport en commun et communautaire y ont participé, et les personnes invitées et exposantes y ont partagé leurs expériences et leurs innovations.

Certains travaux réalisés au cours de l'exercice en matière de services de transport :

- Collaboration avec les équipes de résilience en matière de transport;
- Collaboration avec le Réseau de santé Vitalité et le ministère du Développement social pour le transport;
- Élaboration d'un projet pilote ayant pour but de donner accès aux personnes nouvelles arrivantes aux services de la Péninsule acadienne afin de faciliter leur établissement dans la région;
- Collaboration avec l'Université de Moncton, campus de Shippagan pour l'élaboration d'une stratégie de promotion du transport collectif;
- Élaboration d'une stratégie de recrutement de bénévoles;

- Lancement d'un processus d'appel d'offres annonce de la Société de développement régional quant à un financement de quatre ans pour appuyer la mise en œuvre d'un logiciel de répartition pour le transport en commun au sein des CSR afin de faciliter les réservations et favoriser la collaboration partout dans la province. Une entreprise en démarrage canadienne, Blaise Transit, a été choisie à titre de fournisseur de service;
- Mise en œuvre progressive de la plateforme de Blaise Transit dans les douze régions;
- Renforcement des services de transport communautaire, conformément à la réforme de la gouvernance locale, par l'entremise d'un financement supplémentaire accordé aux CSR par la SIES. Ce financement vise à élargir les services régionaux et améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

De mars 2020 au 31 mars 2025
Nombre de kilomètres parcourus par des bénévoles : 2 787 039
Nombre moyen de déplacements par année : 36 886
Nombre d'heures par les bénévoles : 48 011

Progrès des 9 mesures prioritaires

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3

Continu

La mesure prioritaire progresse de façon continue et ne fait pas l'objet d'une date d'achèvement.

En cours

Le travail relatif à la mesure prioritaire a débuté et se poursuit en vue de l'achèvement.

Terminé

La mesure prioritaire est terminée et l'objectif a été atteint.

Mesure	État de la mesure
Pilier 1 : Sécurité du revenu	
1. Réformer l'aide sociale pour éliminer les barrières à l'emploi des clients qui peuvent travailler et fournir un soutien suffisant à ceux qui se heurtent à de multiples barrières les empêchant de travailler.	Continu Les bénéficiaires de l'aide sociale sont admissibles à recevoir plus de revenus en raison d'une diminution des déductions et de l'indexation annuelle de leurs taux d'aide à la variation de l'Indice des prix à la consommation du N.-B. Les modifications comprennent : <ul style="list-style-type: none">• Les prestations ne seront plus réduites si les bénéficiaires reçoivent aussi des versements de pensions alimentaires pour enfants, l'Allocation Canada – Nouveau-Brunswick pour le logement ou des montants compensatoires liés aux lésions corporelles.• Hausse de l'exemption salariale, ce qui permet aux bénéficiaires de conserver jusqu'à 500 \$ de revenus gagnés chaque mois, puis 0,50 \$ pour chaque dollar supplémentaire gagné au-delà du 500 \$.• Les bénéficiaires ne verront plus leur prestation d'aide sociale réduite s'ils vivent avec des parents ou s'ils consacrent moins de 25 % de leur paiement mensuel d'aide sociale à leur logement.• Mise à jour de la définition de « sourd » dans les programmes d'aide sociale, conformément à la recommandation des parties prenantes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel infirmier praticien sera autorisé à signer des formulaires médicaux pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui demandent une désignation de personne handicapée. • Tous les taux d'aide sociale seront indexés selon les taux d'inflation annuels. • Modification de la définition d' « unité économique » / de « politique sur le revenu du ménage » afin d'accroître les options en matière de logement pour les bénéficiaires. • Les 200 premiers dollars en vertu du <i>Régime de pension du Canada</i> (RPC) (sur une base mensuelle, par dossier) sont dorénavant assortis d'une exemption pour les bénéficiaires de l'aide sociale. • Hausse des investissements pour les personnes âgées, les bénéficiaires de l'aide sociale et les salaires des personnes offrant des soins. • À partir du 1^{er} août 2023, les prestations de ressources orphelines du RPC et du Régime de rentes du Québec (RRQ) ont été complètement exemptées du calcul pour l'admissibilité à l'aide sociale. • À partir de février 2024, un supplément mensuel de 200 \$ a été versé aux bénéficiaires de l'aide sociale et des Services d'engagement jeunesse.
<p>2. Mener une consultation sur les modifications à la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> afin de mieux aider les travailleurs à faible revenu, notamment en examinant les taux des heures supplémentaires, en améliorant les dispositions sur les congés de maladie, en abrogeant l'exemption pour les travailleurs domestiques et en étalonnant le salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique d'ici 2021, qui sera indexé annuellement par la suite.</p>	<p><u>Salaire minimum</u> Terminé L'étalonnage du salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique, qui devait être achevé pour 2021, a été réalisé en temps voulu.</p> <p>Depuis mars 2019, le taux de salaire minimum est indexé en fonction de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du N.-B., et ce, le 1^{er} avril de chaque année (sauf en 2022, puisque les augmentations étaient supérieures à l'IPC). Le salaire minimum en date du 31 mars 2025 se chiffre à 15,30 \$ l'heure.</p> <p><u>Taux des heures supplémentaires et dispositions sur les congés de maladie</u> En cours</p>

	<p>En 2023, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) a mené une consultation du secteur quant à une proposition voulant modifier le taux des heures supplémentaires à une fois et demie le salaire normal de la personne travaillante, en parallèle à la plupart des autres administrations canadiennes. À l'heure actuelle, le taux des heures supplémentaires équivaut à une fois et demie le salaire minimum. EPFT a étudié les résultats et a mené d'autres recherches et consultations par compétence quant aux dispositions législatives sur les heures supplémentaires. Les résultats de cette étude sont à venir.</p> <p>Le taux horaire de salaire minimum des heures supplémentaires se chiffre actuellement à 22,95 \$.</p> <p>À l'heure actuelle, la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> (LNE) prévoit jusqu'à 5 jours de congé de maladie non rémunérés. En 2023, EPFT a été interpellé à mener des consultations quant à la proposition du Projet de loi 27 de modifier la LNE afin d'ajouter 10 jours de congé de maladie rémunérés. Des consultations publiques ont été menées. Celles-ci avaient pour but d'évaluer plusieurs options.</p> <p>L'analyse des congés de maladie rémunérés est en cours et fera également partie d'EVP4.</p>
<p>3. Investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises sociales relevant d'organismes sans but lucratif du Nouveau-Brunswick.</p>	<p><u>Continu</u></p> <p>Un accès aux mesures de soutien du GNB pour le développement d'entreprises sociales (ES) au N.-B. a été établi.</p> <p>Partenariats :</p> <p><u>Centre Pond-Deshpande (CPD)</u> Offre de la formation, de l'aide, un site Web, ainsi que du soutien au comité consultatif.</p> <p><u>CBDC Chaleur</u> Gère le fonds pour l'investissement et le développement d'entreprises sociales financé par la SIES (projet spécial).</p> <p>11 projets ont été financés en 2024-2025 grâce au fonds pour l'investissement et le développement</p>

	<p>d'entreprises sociales; 23 projets ont été financés en tout.</p> <p>Le premier symposium sur l'excellence en entreprise sociale a eu lieu en juin 2023 à Fredericton. Un deuxième symposium a eu lieu en octobre 2024 à Saint John.</p>
<p>Pilier 2 : Coordination des programmes et des services</p>	
<p>4. Examiner les programmes, les services et les politiques fiscales gouvernementaux qui s'adressent aux personnes et aux familles à faible revenu pour éliminer les redondances, simplifier les exigences de demandes complexes et assurer l'efficacité des programmes pour mieux aider les résidents du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Continu</p> <p>En raison de la pandémie et d'autres facteurs, les éléments relatifs à l'examen des programmes, y compris les seuils de revenu, la réduction de la complexité des formulaires et l'efficacité des programmes seront à l'étude dans le cadre d'EVP4.</p> <p>Pour l'année d'imposition 2024, le montant personnel de base est passé de 12 458 \$ à 13 044 \$ et le seuil de la réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu a été revu à la hausse de 20 385 \$ à 21 343 \$.</p> <p>Sous ce seuil de revenu, une personne déclarante seule ne paiera pas d'impôt provincial sur le revenu pour 2024. Pour les familles, le seuil de revenu sous lequel aucun impôt provincial n'est payé est supérieur à celui d'une personne célibataire. La réduction d'impôts pour les personnes à faible revenu est éliminée progressivement pour que d'autres personnes néo-brunswickoises à faible revenu puissent également en bénéficier.</p> <p>Un Sommet provincial sur le logement a eu lieu le 2 mai 2023.</p> <p>Une stratégie provinciale sur le logement, <i>Un logement pour tous</i>, a été lancée en juin 2023.</p>
<p>5. Mettre sur pied un guichet unique où les personnes néo-brunswickoises pourront plus facilement obtenir de l'information et avoir accès aux programmes et aux services gouvernementaux et communautaires dont elles ont besoin.</p>	<p>Terminé</p> <p>La mise en œuvre de 211NB est terminée. Ce service est opérationnel à tout moment de la journée, tous les jours de l'année.</p> <p>Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, 31 783 contacts ont été établis avec les personnes navigatrices du 211.</p>

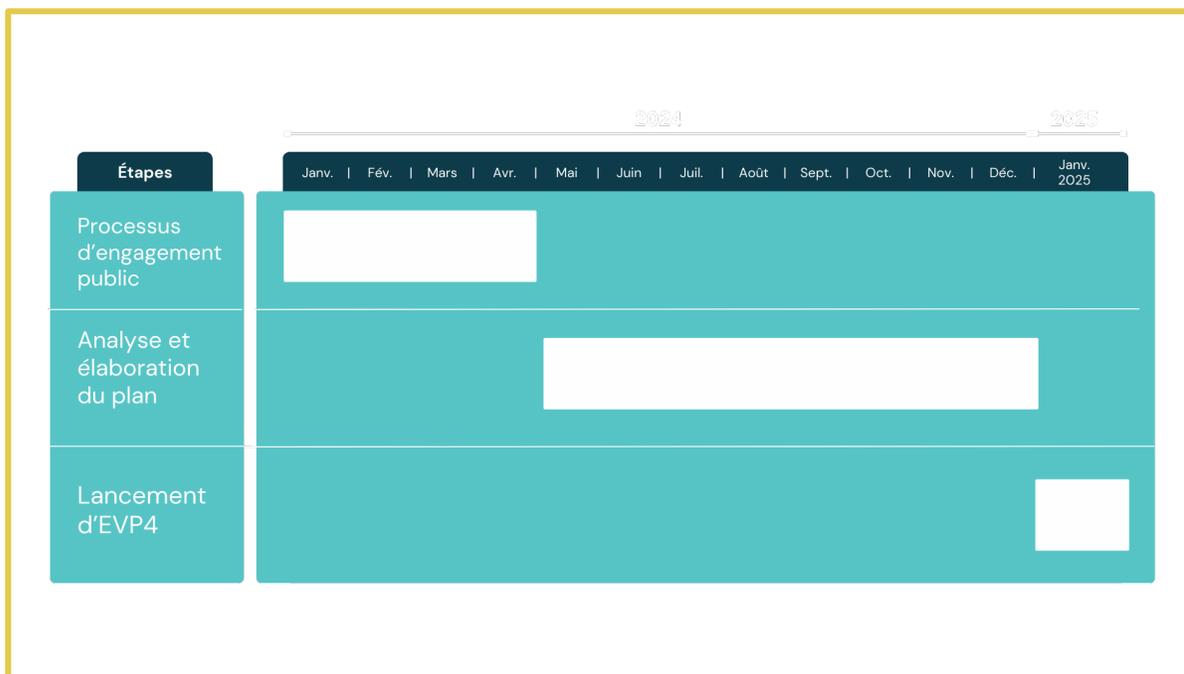
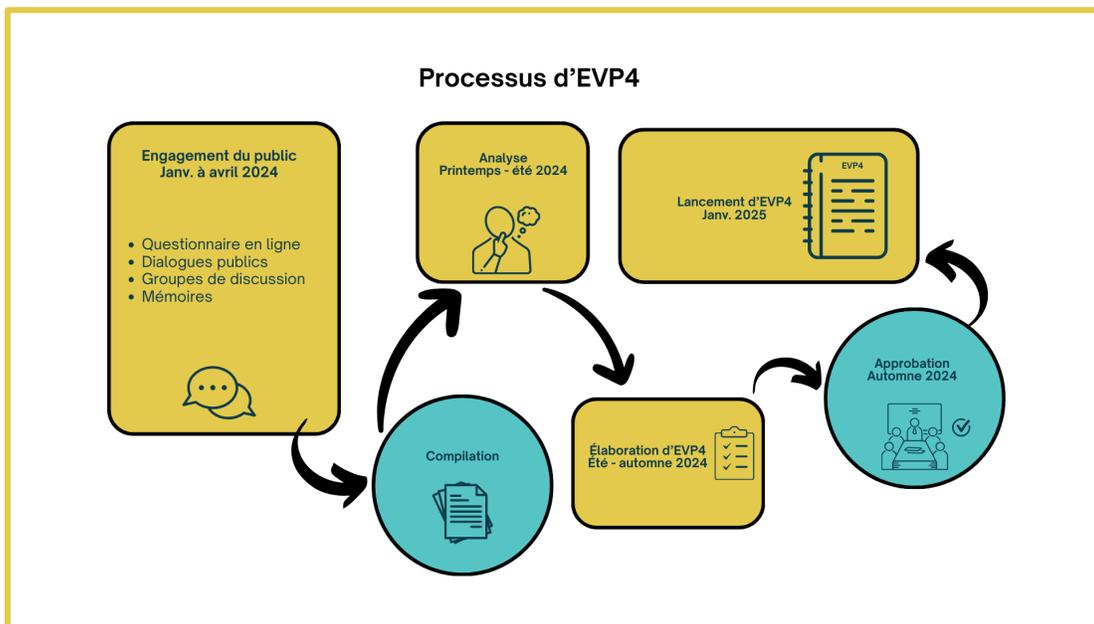
	<p>L'application mobile 211 a été lancée en février 2025.</p> <p>Une vidéo promotionnelle, ainsi que 5 capsules vidéo, ont été réalisées et seront partagées tout au long de 2025 afin de sensibiliser les gens au service.</p>
<p>Pilier 3 : Inclusion et communautés saines</p>	
<p>6. Améliorer l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie, et réduire le temps d'attente.</p>	<p><u>Continu</u></p> <p>Un plan d'action quinquennal a été lancé pour répondre à la demande grandissante pour des services en santé mentale et en toxicomanie.</p> <p>La SIES a appuyé la stratégie provinciale avec du financement pour des projets et initiatives aux niveaux local et régional.</p> <p>Au cours d'EVP3, 33 projets et initiatives ont reçu du financement en lien avec la santé mentale et la toxicomanie.</p>
<p>7. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport régionaux qui amélioreront l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.</p>	<p><u>En cours</u></p> <p>12 services de transport communautaire sont en activité au Nouveau-Brunswick.</p> <p>Les 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC), y compris leurs services de transport, ont intégré leurs commissions de services régionaux (CSR) respectives.</p> <p>Un symposium sur le transport a eu lieu en mars 2023.</p> <p>En date du 31 mars 2025, toutes les CSR ont commencé leur transition vers l'utilisation d'un nouveau logiciel de répartition, Blaise.</p> <p>De nouveaux services de transport en commun accessible ont été lancés dans la Péninsule acadienne (Flexi Mobilité rurale) et dans la région du Nord-Ouest (FlexGo).</p> <p>En septembre 2025, un financement supplémentaire a été accordé aux 12 CSR afin de soutenir leur mandat en transport communautaire, tel qu'indiqué dans la réforme récente de la gouvernance locale. Ce financement a pour but d'aider à élargir leurs services de</p>

	<p>transport régionaux et d'améliorer les options en transport pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Les initiatives en lien avec le transport sont en cours et seront abordées au cours d'EVP4.</p>
<p>8. Travailler avec les partenaires pour offrir une gamme d'activités sportives, d'activités récréatives et de loisirs aux personnes à faible revenu.</p>	<p>Continu <u>Réimaginer l'accès aux sports, activités récréatives et loisirs (RASRL)</u> Le travail avec l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) se poursuit afin de finaliser le modèle <i>System Shifters</i>, qui a pour but de favoriser l'accès équitable et l'inclusion dans les sports, les activités récréatives et les loisirs (SRL).</p> <p><i>System Shifters</i> a été lancé en août 2023.</p> <p>L'équipe de recherche a développé et mis en œuvre des stratégies communautaires à St. George, St. Stephen, Saint Andrews, Upgi'Ganjig (Première Nation d'Eel River Bar) et Heron Bay.</p> <p>En 2024-2025, le projet a mis l'accent sur l'amélioration du modèle <i>System Shifters</i> et l'élaboration de ressources de formation. L'équipe a terminé son travail, y compris la conception et la mise à l'essai d'une formation novatrice intitulée <i>Designing for Belonging (D4B)</i>. Cette formation, destinée aux partenaires, vise à promouvoir l'adoption d'approches relationnelles, participatives et inclusives dans la prestations de services SRL.</p> <p><u>Prêt d'objets par l'entremise des bibliothèques</u> La SIES a accordé un financement pour la mise en œuvre d'une initiative parrainée par le Service des bibliothèques publiques du N.-B. (SBPNB). Les personnes néo-brunswickoises peuvent emprunter des objets SRL par l'entremise des bibliothèques publiques.</p> <p>En 2024-2025, les objets acquis dans le cadre de ce programme ont été empruntés presque 6 100 fois.</p>
<p>9. Soutenir les enfants et les jeunes en s'assurant qu'il existe des programmes alimentaires scolaires dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Continu La SIES a travaillé étroitement avec Aliments pour Tous N.-B., qui continue de soutenir les efforts visant le développement d'une vision pour l'alimentation scolaire au Nouveau-Brunswick.</p>

	<p>La Coalition pour une saine alimentation scolaire N.-B. a été créée afin de faire progresser collectivement le dossier de l'alimentation scolaire au N.-B. afin de répondre aux besoins des écoles de partout dans la province. Celle-ci regroupe des membres de 29 organismes et ministères.</p> <p>Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé, en février 2025, avoir obtenu plus de 11 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral sur trois ans afin d'élargir l'accès à une alimentation saine dans les écoles. Grâce à cet accord, le programme de petits-déjeuners déjà en mis en place dans 135 écoles du N.-B. est en mesure d'être mis en œuvre dans toutes les 295 écoles dans la province.</p>
--	--

Ensemble pour vaincre la pauvreté 4

La Loi stipule qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être élaboré et adopté tous les cinq ans par l'entremise d'un processus d'engagement public mené par la Société. En 2024, la SIES a entamé le processus de renouvellement pour *Ensemble pour vaincre la pauvreté 4*, devant être publié au début 2025. Le renouvellement a été divisé en trois étapes : le processus d'engagement public, l'analyse et l'élaboration et le lancement du nouveau plan.



Processus d'engagement public

Le processus d'engagement public a été lancé le 25 janvier 2024 par suite d'une annonce publique lors d'une conférence de presse. Celui-ci s'articulait autour de trois questions :

1. En ce qui a trait à l'inclusion économique et sociale, quels sont les défis auxquels sont confrontés les gens vivant au Nouveau-Brunswick?
2. Quelles mesures entraîneraient les meilleurs résultats quant à la réduction de la pauvreté pour les gens vivant au Nouveau-Brunswick?
3. De quelle façon les secteurs suivants pourraient-ils contribuer davantage à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de l'inclusion économique et sociale?
 - a. Les gens vivant au Nouveau-Brunswick;
 - b. Les organismes sans but lucratif;
 - c. Les entreprises;
 - d. Les gouvernements municipaux;
 - e. Le gouvernement provincial.

Les personnes du Nouveau-Brunswick ont été mobilisées de différentes façons :

- Un questionnaire en ligne a été publié du 25 janvier au 30 avril 2024;
- Un appel de mémoires officiel a été lancé du 25 janvier au 30 avril 2024;
- 47 dialogues communautaires ont été organisés et animés par les CSR et les RIC partout dans la province en février et mars 2024;
- 49 groupes de discussion ont été organisés par la SIES et animés par différentes personnes, organismes sans but lucratif et groupes communautaires partout dans la province de février à avril 2024;
- 8 dialogues sectoriels ont été organisés par la SIES dans différentes régions de la province en avril 2024;
- Un dialogue virtuel a été organisé par la SIES en avril 2024;
- 2 forums jeunesse ont été organisés par la SIES en collaboration avec des CSR, RIC et partenaires communautaires différents au cours du processus.

Environ 42 000 commentaires ont été reçus d'environ 4 416 personnes ayant fourni leurs commentaires.

Étape d'analyse et d'élaboration d'EVP4

À la fin du processus d'engagement public, plus de 1 000 mesures prioritaires ont été cernées. Au cours de l'élaboration du plan, la liste a été réduite en supprimant des mesures prioritaires déjà couvertes par une stratégie existante, enlevant des éléments relevant en particulier de la responsabilité d'un autre ordre de gouvernement, et supprimant des éléments pouvant facilement être intégrés dans un plan opérationnel annuel pour la SIES.

Après bon nombre de mois de réunions avec des gens des quatre secteurs, une liste de seize mesures prioritaires a été établie sous trois piliers : Besoins fondamentaux et bien-être, Sécurité du revenu et Amélioration de la prestation de services axés sur les gens.

Au cours de cette étape, la SIES a également rédigé des rapports régionaux pour chacune des douze régions. Chaque rapport fait état de données propres aux régions découlant du processus d'engagement public afin de les aider à mieux comprendre les besoins cernés par leurs communautés.

Lancement d'EVP4



Le quatrième plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* a été lancé à Campbellton le 19 février 2025. Environ 140 personnes étaient sur place à la conférence de presse, tandis que 198 personnes ont participé de façon virtuelle. Des personnes représentant les municipalités, les RIC, le conseil d'administration, les médias et chaque secteur étaient présentes.

La présentation du lancement peut être visionnée en ligne à partir d'[ici](#). Le document intégral d'EVP4 peut être consulté à partir d'[ici](#).

En date du 31 mars 2025, l'équipe de la SIES élabore un plan opérationnel qui orientera la mise en œuvre du plan au cours des cinq prochaines années.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 20 (1 et 2) de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, la Société peut procéder à la nomination d'employés fondée sur le mérite.

Au 31 mars 2025, la Société comptait huit personnes employées à temps plein.

Langues officielles

La SIES reconnaît ses obligations en matière de langues officielles et s'est engagée à offrir activement et à fournir des services de qualité aux citoyens dans la langue officielle de leur choix et selon tous les modes de prestation de services. Les RIC et leurs partenaires sont aussi assujettis à la *Loi sur les langues officielles*.

La SIES s'efforce d'offrir ses services dans les deux langues officielles, non seulement pour se conformer à la Loi, mais surtout pour faire la promotion de la valeur d'inclusion bien ancrée et à la base de la Société et du plan EVP.

La stratégie sur les langues officielles de la SIES vient consolider la position de la Société vis-à-vis des langues officielles. Elle fournit également aux RIC les outils nécessaires afin qu'ils puissent servir les Néo-Brunswickois dans la langue officielle de leur choix.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2025, la SIES a poursuivi ses efforts de promotion, de suivi et de soutien en matière de langues officielles à l'interne, avec les RIC et les partenaires externes, conformément à sa stratégie.

Faits saillants d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*

2008

Octobre Annonce de l'initiative d'engagement public visant à adopter un plan de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick

2009

Janvier à avril Dialogues publics

Juin à septembre Tables rondes

Novembre Forum final menant à l'adoption d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du N.-B.* (EVP1)

Décembre Prolongement de la carte médicale pendant trois ans pour les personnes qui quittent l'aide sociale

2010

Janvier Élimination de l'aide temporaire du programme d'aide au revenu

Janvier La politique économique relative aux ménages s'applique désormais seulement aux bénéficiaires de l'aide au revenu qui sont en relation de couple

Avril Adoption de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*

Avril Financement stable aux refuges pour sans-abri pendant cinq ans. Financement prolongé en 2011 et 2012.

Avril Modifications apportées à la *Loi sur la location de locaux d'habitation* pour protéger les résidents

Avril Augmentation du salaire minimum à 8,50 \$ l'heure

Mai Nomination du président et des coprésidents de la SIES

Juin Nomination des autres membres du CA de la SIES

Juin Première rencontre du CA

Septembre Augmentation du salaire minimum à 9 \$ l'heure

Octobre Investissement dans l'apprentissage précoce et les services de garde

août à janvier 2011 La SIES embauche son personnel

2011

Janvier Première rencontre des trois comités consultatifs

Février à octobre Établissement des 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC)

Avril Augmentation du salaire minimum à 9,50\$ l'heure

août Prestations pour la garde d'enfants, l'aide au chauffage et la santé sont liées dans la mesure du possible au revenu familial

Novembre	Début du financement des RIC pour appuyer les initiatives en matière de transport et d'apprentissage communautaire
2012	
Avril	Augmentation du salaire minimum à 10\$ l'heure
Juin	Conférence provinciale de la SIES sur le transport communautaire
Juin	Le comité consultatif sur les soins de la santé présente au gouvernement son rapport sur les soins dentaires et de la vue
Juin	Le comité consultatif sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaire (ESFIC) présente son rapport au gouvernement
Septembre	Lancement du programme « De beaux sourires et une bonne vision » pour les enfants des familles à faible revenu
Octobre	Le comité consultatif sur la réforme de l'aide sociale présente son rapport au gouvernement
2013	
Mai	Établissement d'un groupe de travail interministériel sur le transport
Octobre	Restructuration et hausse des taux d'aide sociale
Octobre	Refonte de la politique économique des ménages
Octobre	Hausse des possibilités de gains monétaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui font la transition vers le travail
Octobre	Changements aux exemptions de salaire pour inclure un supplément au revenu
Septembre à octobre	Dialogues publics EVP2
Septembre à octobre	Rencontres avec les associations régionales et provinciales
Octobre à avril 2014	Élaboration d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale 2014-2019</i> (EVP2)
Octobre	Première rencontre du groupe de travail interministériel pour les personnes vivant en pauvreté
Décembre	Annnonce du Régime médicaments du N.-B.
2014	
Février	Annnonce de la création des fonds d'investissements communautaires et du crédit d'impôt pour les petites et moyennes entreprises à la suite des recommandations du comité consultatif (ESFIC)
Mai	Présentation d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick 2014-2019</i>
Mai	Lancement du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick
Août	Enseignement des métiers dans les écoles afin de mieux préparer les jeunes pour l'avenir, et investissement pour rénover les espaces réservés à l'enseignement des métiers dans les écoles et aménager de nouveaux locaux
Octobre	Nouvelle exemption salariale pour les personnes ayant un handicap, dans le cadre de la réforme de l'aide sociale
Novembre	Conclusion d'EVP1

Décembre	Début d'EVP2
Décembre	Augmentation du salaire minimum à 10,30 \$ l'heure
2015	
Mars	Lancement du Fonds d'emploi pour les jeunes pour aider à créer des emplois pour les jeunes en chômage
Avril	Première réunion du comité consultatif sur les systèmes de transport ruraux et urbains
Mai	EVP reçoit un prix national de l'Institut Tamarack en matière de réduction de la pauvreté (catégorie : provinces et municipalités qui travaillent en partenariat)
Juin	Présentation publique de <i>L'impact du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014</i>
Novembre à décembre	La SIES tient une campagne de sensibilisation <i>Petits gestes, grande contribution</i> de 2 semaines, pour faire la promotion du bénévolat
2016	
Janvier	Premier Sommet sur les possibilités en matière d'inclusion économique
Février	Conversation communautaire sur l'équité en santé
Avril	Augmentation du salaire minimum à 10,65 \$ l'heure
Avril	Le gouvernement du N.-B. annonce l'accès gratuit aux études postsecondaires pour étudiants des familles à faible et à moyen revenu
Septembre	Création des plans d'éducation de 10 ans
Septembre	Investissement de 56 millions de dollars dans le logement abordable avec le gouvernement fédéral afin que les personnes les plus vulnérables aient un chez-soi
Septembre	La province investit 1 M\$ pour aider les adultes sans emploi à apprendre une deuxième langue officielle
Novembre	Le gouvernement du N.-B. élargit le Programme d'aide pour l'énergie domestique
2017	
Janvier	Expansion du modèle de prestation des services intégrés
Février	Sommet sur le plan des familles concernant la réduction de la pauvreté
Février	<i>Exploiter le pouvoir de la littératie : la stratégie globale du Nouveau-Brunswick en matière de littératie</i> afin d'améliorer les niveaux de littératie dans la province
Mai	Sommet sur les possibilités sur l'inclusion économique
Mai	Plan pour les familles du N.-B. – réduction de la pauvreté
Août	Élargissement du Programme d'aide aux études
Novembre	Gouvernement annonce l'élargissement du programme « De beaux sourires et une bonne vision » pour les enfants de quatre ans qui n'ont pas d'assurance privée ou publique
Novembre	Campagne <i>Petits gestes, grande contribution</i>
Décembre	Dépôt du rapport sur le transport inclusif

2018

Janvier	Gouvernement annonce des services de garde gratuits pour les familles à faible revenu
Février	Création du comité de mise en œuvre sur le transport rural et urbain
Mars	Dépôt du rapport d'étape d'EVP2
Avril	Baisse du taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises
Mai	Partenariat entre le gouvernement provincial et Living SJ pour un projet pilote visant à mettre fin à la pauvreté générationnelle à Saint John
Juin	La SIES tient une tournée provinciale pour rencontrer les chefs de file, en préparation pour le processus de renouvellement d'EVP
Juillet	Le gouvernement provincial lance un portail de ressources en ligne à l'intention des familles à la recherche de renseignements au sujet des services et des programmes de garderie éducatifs
Novembre	Le gouvernement fournit des fonds pour aider avec la mise en place de refuges temporaires pour les personnes qui ont besoin d'un logement sécuritaire pendant les mois d'hiver

2019

Janvier	Publication du rapport sur le revenu de subsistance et l'équité salariale
Janvier	Publication du Rapport Un appel, plusieurs services – Une solution de guichet unique
Février	Lancement du processus d'engagement public en vue du renouvellement d'EVP
Mars	Le gouvernement annonce que le nombre de Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés a dépassé l'objectif
Mars à mai	Processus d'engagement public pour EVP3 : sondage en ligne, dialogues communautaires et sectoriels, groupes de discussion, Échange Meilleurs Cerveaux, mémoires
Avril	Augmentation du salaire minimum à 11,50 \$ l'heure
Avril	Le gouvernement annonce le renouvellement de bourses pour frais de scolarité et le rétablissement du crédit d'impôt pour frais de scolarité
Août	Néo-Brunswickois nommé président du Conseil consultatif national sur la pauvreté – Scott MacAfee de la SIES
Octobre	Gouvernement annonce nouvelle initiative pour aider les élèves et les étudiants à explorer des possibilités d'apprentissage

2020

Février	Statistique Canada propose des changements à la <i>Mesure du panier de consommation</i>
Mars	Lancement d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 (2020-2025)</i>
Août	Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées annonce la participation de l'ESIC au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap 2020
Octobre	Mise en œuvre du guichet unique (211)
Novembre	Le gouvernement soutient le développement d'entreprises sociales au Nouveau-Brunswick

2021

- Janvier** Rapport sur les revenus de subsistance au N.-B
- Février** Publication du rapport final sur la Société d'inclusion économique et sociale : *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014-2019 (EVP2)*
- Septembre** GNB annonce des changements aux programmes d'aide sociale pour augmenter le soutien financier aux bénéficiaires de l'aide sociale
- Novembre** GNB annonce la réforme de la gouvernance locale
- Novembre** 211NB fournit des renseignements sur les programmes et services à l'intention des victimes de violence familiale, de violence entre partenaires intimes et de violence sexuelle

2022

- Mars** GNB annonce la réforme visant à améliorer l'accès au logement pour les bénéficiaires de l'aide sociale
- Juin** Investissement pour aider les personnes, les familles et les aînés à faible revenu
- Septembre** Meilleur accès à des aliments sains dans 110 écoles
- Octobre** Politique relative à la création de places en garderie
La SIES présente son rapport d'étape sur EVP3
Rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté
- Novembre** Élimination des intérêts sur les prêts étudiants
Protection accrue du salaire minimum pour les personnes ayant un handicap

2023

- Mars** Investissement fédéral-N.-B. pour soutenir les services de garderie éducatifs
Symposium sur le transport
- Avril** GNB annonce une hausse des investissements pour les aînés, les bénéficiaires de l'aide sociale et les salaires de travailleurs offrant des soins
- Juin** GNB annonce une nouvelle stratégie sur le logement
- Juillet** GNB annonce une ligne d'écoute pour aider les personnes aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale
- Décembre** GNB lance un programme de banque d'aide au loyer

2024

Janvier

Lancement du processus d'engagement public pour le renouvellement d'EVP

Février

GNB annonce la prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick

Mai

Fin du processus d'engagement public pour le renouvellement du plan d'inclusion économique et sociale

Juin

Les élèves de 135 écoles profitent d'un meilleur accès à des aliments sains grâce à un contrat

Novembre

Le GNB annonce la mise en place d'un plafonnement de l'augmentation des loyers

2025

Février

Le GNB annonce des fonds fédéraux pour des programmes de déjeuners nutritifs et gratuits dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick

Lancement du quatrième plan de réduction de la pauvreté (EVP4)

États financiers

**Société d'inclusion économique et sociale
du Nouveau-Brunswick**

**États financiers
Le 31 mars 2025**

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Le 31 mars 2025

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 6



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du : Conseil d'administration de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, les états des résultats, de l'évolution de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes afférentes aux états financiers, dont un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités que nous confèrent ces normes sont décrites de façon plus détaillée à la section « Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation, conformément aux exigences déontologiques applicables à notre audit d'états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques en vertu de ces exigences. Nous estimons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit aussi évaluer la viabilité de l'organisation selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, divulguer les questions liées à la continuité d'exploitation, le cas échéant, et appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'elle ne compte liquider l'organisation ou cesser ses activités ou que de telles démarches représentent la seule solution réaliste.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de rapports financiers de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, dans leur ensemble, sont exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à produire un rapport d'audit qui présente notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne constitue pas une garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada décèlera sans faute une inexactitude importante si elle est présente. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont jugées importantes s'il est raisonnable de s'attendre qu'elles pourraient, de façon individuelle ou générale, avoir une influence sur les décisions économiques prises en fonction des états financiers en question. Dans le cadre d'un audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et de scepticisme professionnel. De plus :

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

- nous cernons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, résultant de fraudes ou d'erreurs, puis concevons et exécutons des procédures d'audit adaptées aux risques et obtenons des preuves d'audit suffisantes et appropriées sur lesquelles fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude importante résultant de fraudes est plus élevé que celui de ne pas déceler une inexactitude résultant d'erreurs, car les fraudes peuvent comprendre la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les déclarations trompeuses ou le contournement des contrôles internes;
- nous acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit qui conviennent à la situation, mais qui ne visent pas à formuler une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'organisation;
- nous évaluons la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des prévisions comptables et des informations afférentes fournies par la direction;
- nous tirons des conclusions sur la pertinence de l'utilisation du principe comptable de la continuité d'exploitation par la direction et, selon les preuves d'audit recueillies, sur la présence possible d'une inexactitude importante liée à des situations ou des conditions pouvant jeter un doute important sur la capacité de continuité de l'organisation. Si nous concluons qu'il existe une inexactitude importante, nous sommes tenus de faire ressortir dans notre rapport d'audit les informations connexes figurant dans les états financiers ou, si lesdites informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu généraux des états financiers, y compris les documents d'information, et déterminons si les états financiers représentent les transactions et les activités sous-jacentes de façon fidèle.

Nous communiquons aux personnes chargées de la gouvernance notamment la portée et le déroulement prévus de l'audit ainsi que ses importantes conclusions, y compris les lacunes importantes cernées dans les contrôles internes.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
11 juin, 2025

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

Le 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIF FINANCIER		
À recevoir d'un apparenté, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3)	<u>1 555 856 \$</u>	<u>2 803 343 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	40 968 \$	33 660 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Excédent	<u>1 514 888</u>	<u>2 769 683</u>
	<u>1 555 856 \$</u>	<u>2 803 343 \$</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration

Administrateur



Administrateur



Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
Recettes			
Province du Nouveau-Brunswick	2 869 936 \$	2 869 936 \$	2 834 000 \$
Subvention – Tourisme, Patrimoine et Culture	-	-	45 000
	<u>2 869 936</u>	<u>2 869 936</u>	<u>2 879 000</u>
Dépenses liées aux programmes			
Subventions pour le transport communautaire	900 000	900 000	600 000
Réseaux d'inclusion communautaire	828 273	828 273	772 558
Subventions pour les projets d'action communautaire (apprentissage)	600 000	585 428	420 104
Entreprise sociale	350 000	290 000	317 000
Financement 211NB	245 000	245 000	203 488
Sport, loisirs, et activités récréatives	147 729	147 729	222 956
Projets spéciaux	100 000	94 943	77 816
Ensemble pour vaincre la pauvreté 4	100 000	79 313	106 436
Dépenses du conseil d'administration	25 000	24 693	24 005
Littératie financière	50 000	21 769	21 316
Marketing et communications	60 000	20 916	5 368
Soutien et formation – réseaux d'inclusion communautaire	18 500	18 288	7 308
	<u>3 424 502</u>	<u>3 256 352</u>	<u>2 778 355</u>
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages connexes	670 967	714 219	625 681
Déplacements	41 500	55 397	60 306
Services	37 000	55 028	33 190
Fournitures	33 500	27 775	5 936
Comités consultatifs	10 000	6 058	3 058
Créances irrécouvrables	10 000	3 960	-
Téléphone	5 000	3 703	3 935
Frais informatiques (remboursement)	-	2 239	(12 967)
	<u>807 967</u>	<u>868 379</u>	<u>719 139</u>
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses	(1 362 533)	(1 254 795)	(618 494)
Évolution de l'excédent accumulé, à l'ouverture	-	2 769 683	3 388 177
Évolution de l'excédent accumulé, à a clôture	<u>- \$</u>	<u>1 514 888 \$</u>	<u>2 769 683 \$</u>

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant de la Province du Nouveau-Brunswick	4 103 487 \$	3 506 458 \$
Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés	<u>(4 103 487)</u>	<u>(3 506 458)</u>
Variation de l'encaisse	-	-
Trésorerie à l'ouverture	<u>-</u>	<u>-</u>
Trésorerie à la clôture	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

La source de revenus de la Société est la Province du Nouveau-Brunswick. La Société ne détient pas de compte bancaire séparé et toutes les activités de fonctionnement passent par la Province du Nouveau-Brunswick.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

1. Nature des activités

La Société d'inclusion économique et sociale est une société de la Couronne du Nouveau-Brunswick créée en vertu d'une loi spéciale le 16 avril 2010. La Société est exonérée d'impôt selon l'alinéa 149(1)(d) de la LIR.

Cette société a été créée dans le cadre du plan provincial pour assurer le partenariat continu des citoyens du Nouveau-Brunswick à l'élaboration, à l'adoption, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Plan d'inclusion économique et sociale. La vision du Plan consiste à faire en sorte que tous les citoyens disposent des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, dans la sécurité et en bonne santé.

Les buts et objets premiers de la Société sont les suivants:

- a) assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan provincial ainsi que l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale;
- b) coordonner et appuyer les réseaux d'inclusion communautaires dans l'élaboration de leurs plans locaux et la réalisation des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans locaux;
- c) gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale créé en vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*;
- d) exercer les autres activités ou fonctions qu'autorisent ou exigent la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* et les règlements connexes, tel que l'ordonne le lieutenant-gouverneur en conseil.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la partie Update report du manuel de l'ICCA Normes comptables pour les entreprises à capital fermé.

(a) Constatation des produits

La Société suit la méthode du report pour la constatation des subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions à utiliser à des fins déterminées sont comptabilisées à titre de produits au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période ultérieure, elle est reportée et constatée au cours de la période suivante.

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont constatées par régularisation.

La société reçoit actuellement la totalité de son financement du gouvernement du Nouveau Brunswick.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick

Notes Afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

2. Principales conventions comptables, suite

(b) Immobilisations

La Société comptabilise les dépenses d'immobilisations de moins de 10 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

(c) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Le gouvernement du Nouveau Brunswick procure sans frais divers fournitures et services à la Société, notamment les immobilisations, la technologie de l'information, les services comptables et de ressources humaines, les frais d'occupation et autres services de soutien administratif. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de fournitures et de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

(d) Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite

Les employés à temps plein de la Société cotisent au Régime à risques partagés dans les services publics du Nouveau Brunswick. Le régime est défini comme un régime interentreprises à prestations déterminées auquel cotisent la Société et ses employés. Les cotisations de l'employeur à ce régime sont comptabilisées comme un régime à cotisations déterminées, puisque l'obligation de la Société se limite au montant de ces cotisations.

(e) Instruments financiers

L'organisation évalue initialement son actif et son passif financiers à la juste valeur marchande, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. La Société évalue ultérieurement son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquemment à leur juste valeur.

L'actif financier évalué au coût amorti comprend les débiteurs. Le passif financier évalué au coût amorti comprend les créditeurs et les charges à payer.

(f) Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses comptables ayant une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation du passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des charges constatées au cours de la période visée. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

3. Opérations entre apparentés une partie apparentée

Le gouvernement du Nouveau Brunswick paie la totalité des frais au nom de la Société tout au long de l'exercice.

Le montant à recevoir du gouvernement du Nouveau Brunswick représente le montant dû à la Société pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Nouveau Brunswick a autorisé un financement totalisant 2 869 936 \$ (2024 - 2 834 000 \$).

	2025	2024
À recevoir du gouvernement du Nouveau Brunswick	<u>1 555 856 \$</u>	<u>2 803 343 \$</u>

4. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
Congés annuels accumulés	33 468 \$	26 160 \$
Frais de vérification constatés	<u>7 500</u>	<u>7 500</u>
	<u>40 968 \$</u>	<u>33 660 \$</u>

5. Instruments financiers

La direction estime que l'organisation n'est pas exposée à d'importants risques en ce qui concerne ses instruments financiers.